

Ce document a été modifié par le Secrétariat de la CARD en supprimant les informations personnelles contenues dans l'original, comme indiqué ci-dessous, afin de le rendre public sur le site web de la CARD.

Parties modifiées	Pages dans le document original	Modifications apportées
Tableau 8	19-20	Les informations personnelles supprimées
Tableau 9	20-24	Les informations personnelles supprimées
Annexe 1	40-73	Supprimée
Annexe 2	74	Les informations personnelles supprimées
Annexe 4	77-80	Supprimée

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté – Patrie



MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'ELEVAGE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL



BUREAU DE L'AGENCE JAPONAISE
DE COOPERATION INTERNATIONALE
EN COTE-D'IVOIRE

Etude de référence pour le suivi de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture au Togo

RAPPORT FINAL

Jun 2023

Table des matières

RESUME EXECUTIF.....	5
I. CONTEXTE DE L'ETUDE.....	7
II. OBJECTIF DE L'ETUDE.....	8
III. LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION.....	9
IV. OBJECTIF DU PRESENT RAPPORT FINAL.....	9
V. CONDUITE DES ACTIVITES POUR L'ELABORATION DU RAPPORT D'AVANCEMENT 2.....	10
5.1. Description du système permanent d'enquête de la DSID.....	10
5.2. Collecte des données primaires.....	13
5.3. Indicateurs globaux (valeurs de référence).....	14
5.4. Indicateurs RICE.....	16
5.4.1. Résilience 1. Superficie de riz irrigué.....	16
5.4.2. Résilience 2. Quantité de variétés de semences résilientes.....	18
5.5. Industrialisation.....	18
5.5.1. Industrialisation 1 : Niveau de capacité de transformation industrielle.....	18
5.5.2. Industrialisation 2 : Niveau de mécanisation de la production.....	25
5.6. Compétitivité.....	28
5.6.1. Compétitivité 1 : Part du riz local dans le marché.....	28
5.6.2. Compétitivité 2 : Quantité de variétés de semences à haut rendement.....	32
5.7. Autonomisation.....	32
5.7.1. Autonomisation 1 : Accessibilité des petits producteurs aux services financiers.....	32
5.7.2. Autonomisation 2 : Accessibilité des petits producteurs à la formation technique et aux services de vulgarisation.....	33
CONCLUSION.....	36
ANNEXES.....	39

SIGLES ET ABREVIATIONS

AfricaRice	Centre du Riz pour l’Afrique
AATF	Fondation Africaine pour les Technologies Agricoles
AGRA	Alliance pour une Révolution Verte en Afrique
AUDA-NEPAD	Agence de Développement de l’Union Africaine - Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
ASS	Afrique Subsaharienne
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
CARD	Coalition pour le Développement de la riziculture en Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
CTGEA	Conseiller Technique en Gestion d’Entreprise Agricole
COMESA	Marché Commun de l’Afrique Orientale et Australe
DPPSE	Direction des Politiques, de la Planification, et du Suivi Evaluation
DAEMA	Direction de l’Aménagement, de l’Equipement et de la Mécanisation Agricole
DFDTOPA	Direction de la Formation, de la Diffusion des Techniques Agricoles et des organisations Professionnelles Agricoles
DSID	Direction des Statistiques Agricoles, de l’Informatique et de la Documentation
DSP	Direction des Semences Agricoles et Plants
EAC	Communauté de l’Afrique de l’Est
EIC	Enquête InterCensitaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FARA	Forum pour la Recherche Agricole en Afrique
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
ICAT	Institut de Conseil et d’Appui Technique
IRRI	Institut International de Recherche sur le Riz
ITRA	Institut Togolais de Recherche Agronomique
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
JIRCAS	Centre International Japonais de Recherche sur les Sciences Agricoles
MAEDR	Ministère de l’Agriculture de l’Elevage et du Développement Rural
ONG	Organisation Non gouvernementale
PADAT	Projet d’Appui au Développement Agricole au Togo
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PBVM	Projet d’Aménagement Hydroagricole de la Basse Vallée du Fleuve Mono
PARTAM	Projet d’Aménagement et de Réhabilitation des Terres Agricoles dans la Zone de Mission Tové
PDRD	Projet de Développement Rural de la Plaine de Djagblé
SADC	Communauté de Développement de l’Afrique Australe
SNDR	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
S&E	Suivi & Evaluation
SMS	Short Message Système
SPE	Système Permanent d’Enquête
SPPT	Système de Probabilité Proportionnelle aux Tailles des unités
RICE	Résilience, Industrialisation, Compétitivité et Autonomisation
TAS	Taux d’Autosuffisance
TICAD- IV	Quatrième Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l’Afrique
TDR	Termes De Référence
ZD	Zone de Dénombrement

LES TABLEAUX

Tableau 1: Ensemble commun d'indicateurs de S&E de card	8
Tableau 2: Répartition des échantillons des unités primaires et des ménages agricoles	11
Tableau 3: Structure de base de sondage EIC.....	12
Tableau 4 : Indicateurs globaux (valeur de référence)	14
Tableau 5 : Le calcul de la valeur du taux d'autosuffisance en riz	15
Tableau 6 : Liste des aménagements sommaires de type 1	16
Tableau 7 : Liste des aménagements sommaires de type 2	17
Tableau 10 : Liste des unités de transformation de riz ayant une capacité de transformatin de 2 tonnes/heure ou plus.....	19
Tableau 11 : Liste des unités de transformation de riz ayant une capacité de transformation de moins de 2 tonnes	20
Tableau 12 : Calcul du niveau de transformation industrielle	25
Tableau 13 : Nombre de machines de labour et de récolte du riz par région	26
Tableau 14 : Nombre de machines pour le labour et la récolte du riz.....	28
Tableau 15 : Liste des marques de riz (local et importé) vendues au togo	28
Tableau 16 : Prix au détail des marques de riz importé	30
Tableau 17 : Prix au détail des marques de riz local dans les supermarchés	31
Tableau 18 : Prix moyen des marques de riz importé et local	31
Tableau 8 : Récapitulation des valeurs de référence des données secondaires... Error! Bookmark not defined.	
Tableau 19 : Effectif des riziculteurs ayant accès aux services financiers	32
Tableau 20 : Effectif des riziculteurs bénéficiant des services d'appui conseil et de vulgarisation	34
Tableau 21 : Les valeurs de référence des 12 indicateurs de la CARD par rapport à la SNDR du Togo.....	36

RESUME EXECUTIF

Contexte et méthodologie

La JICA a mandaté DUTYCO SAS pour mener une étude de référence pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture au Togo.

Lancée en mai 2008 par l'AGRA, le NEPAD (actuellement AUDA-NEPAD) et la JICA), l'objectif de la CARD est de doubler en dix ans la production de riz en ASS de 14 millions de tonnes en 2008 à 28 millions de tonnes en 2018, résorbant ainsi le gap entre la demande et l'offre et contribuant à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans le continent. Afin d'atteindre cet objectif, l'initiative CARD a consisté en la promotion d'un plus grand dialogue au sein des partenaires intéressés par le développement du secteur riz en Afrique Sub Saharienne, en vue d'améliorer les interventions au niveau quantitatif (ressources allouées) et qualitatif (plus de coordination).

En 2018, bien que l'initiative ait atteint son objectif de doubler la production de riz, l'écart entre la demande et l'offre est demeuré important, en raison de l'augmentation continue de la demande de riz. Ce faisant, la CARD est entrée dans sa deuxième phase en 2019, avec un nouvel objectif de doubler la production de riz pour la porter à 56 millions de tonnes d'ici 2030.

Il est à noter aussi que l'une des principales activités de la CARD au niveau des pays est d'apporter une assistance pour la formulation et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR) et qu'actuellement l'heure est à la révision des SNDR des premiers pays membres et à la formulation des premières SNDR pour les nouveaux pays membres.

Pour la deuxième phase dont l'objectif est de porter la production du riz à 56 millions de tonnes d'ici 2030, la CARD met suffisamment l'accent sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation (S&E) de la SNDR. Pour cela, la CARD va appliquer la nouvelle approche stratégique 'RICE' au cadre de S&E.

Ce cadre de S&E comprend quatre indicateurs globaux, à savoir : (1) la quantité de production, (2) la superficie récoltée, (3) le rendement et (4) le taux d'autosuffisance, ainsi que deux indicateurs pour chacun des indicateurs R, I, C et E ($2 \times 4 = 8$), soit au total 12 indicateurs.

Il revient alors à chaque pays d'intégrer dans son cadre de S&E de la SNDR ces 12 indicateurs communs pour faciliter le suivi et l'évaluation des progrès de la mise en œuvre de la SNDR par la CARD.

D'où la nécessité de faire une étude de référence pour recueillir des données de base sur le S&E et d'établir une méthodologie simple de collecte de données qui permet à l'équipe du groupe de travail de la SNDR (Task Force) d'effectuer le suivi et l'évaluation de leur SNDR tout au long de la deuxième phase de la CARD jusqu'en 2030, en utilisant leurs propres ressources humaines et financières.

La méthodologie globale de cette mission a combiné des méthodes de collecte de données primaires et secondaires.

Les résultats obtenus à l'issue de cette mission sont décrits ci-dessous.

Tous les indicateurs globaux ont été collectés comme données secondaires à partir des informations disponibles au niveau de la DSID. Ainsi, la production de riz en 2018 est de 145.489 tonnes pour une superficie de 86.805 ha avec un rendement de 1,68 T/ ha. L'indicateur Taux d'autosuffisance en riz a été calculé à l'aide de la formule suivante, telle que définie par la FAO : quantité de riz usiné produite / (quantité de riz usiné produite + quantité de riz usiné importée – quantité de riz usiné exportée) et sa valeur de référence est de 33% avec un taux d'usinage de 64%.

Indicateurs RICE

Indicateur Résilience 1 : La superficie de riz irrigué a été estimée à partir des superficies des terres aménagées avec une maîtrise totale d'eau (2060,5 ha), la superficie des aménagements de bas-fonds de type 1 soit les

aménagements sommaires avec des pentes faibles (1679,19 ha) et la superficie des aménagements de bas-fonds de type 2 soit les aménagements de bas-fonds dont les terrains ont une pente plus forte donc des aménagements demandant un peu plus de technicité (1074,27 ha). La valeur de référence de cet indicateur est de 4813,96 hectares.

Résilience 2. Quantité de semences de variétés résilientes

La valeur de cet indicateur est de 262 tonnes, il est à noter que deux variétés résilientes sont retenues à savoir l'IR841 et chapeau vert.

Industrialisation 1. Niveau de capacité de transformation industrielle

Il s'agit du Ratio de la capacité installée des unités de transformation moyennes et grandes sur la capacité de toutes les usines fonctionnelles. La valeur du niveau de transformation industrielle est de 57,62%. La mission a dénombré 136 unités de transformation de moins de 2 tonnes avec une capacité installée de 35,3077 tonnes/heure et 21 unités de transformation de riz ayant au moins une capacité de transformation de 2 tonnes avec une capacité installée de 48 tonnes/heure d'où une capacité totale installée de 83,30771 tonnes/heure.

Industrialisation 2. Niveau de mécanisation de la production

La valeur de cet indicateur est de 710. Soit 546 tracteurs et 79 motoculteurs pour les machines pour le labour et 22 moissonneuses et 63 moissonneuses batteuses pour les machines destinées à la récolte.

Compétitivité 1. Part du riz local dans le marché

Il a été observé que seulement 7 marques de riz locales soit 13,20% sont en vente dans au moins un des supermarchés visités en considérant toutes les marques de riz vendues dans les supermarchés.

Il est à noter que le prix moyen de détail du riz local est de 1,42 USD/kg et celui du riz importé est de 2,31 USD/kg.

Compétitivité 2. Quantité de semences de variétés à haut rendement

C'est la variété Jasmine 85 qui est considérée comme une variété à haut rendement, mais à vocation pluviale. Ayant déjà été testée par l'ITRA, elle a un rendement de 10t/ha. Cette variété est également résistante à la verse et aux nuisibles et tolérante à la sécheresse.

Selon le laboratoire de semences de Sotouboua, la première production de semences à haut rendement de la variété Jasmine 85 est prévue pour juin 2023.

La quantité de semences à haut rendement pour l'année 2018 est de 0.

Autonomisation 1. Accessibilité des petits producteurs aux services financiers

Les informations pour renseigner cet indicateur ont été collectées au niveau des coopératives de riz par les agents enquêteurs et au niveau des agents conseillers.

D'après les informations collectées au niveau des coopératives, il ressort que le taux d'accessibilité des petits producteurs aux services financiers est de 54%.

Autonomisation 2. Accessibilité des petits producteurs à la formation technique et aux services de vulgarisation

Les types d'appui considérés pour estimer cet indicateur sont : (i) Sensibilisation des riziculteurs sur les bonnes pratiques de production du riz; (ii) Appui à l'organisation des riziculteurs en coopératives; (iii) Appui à l'élaboration de compte d'exploitation de production de riz; (iv) Formation des riziculteurs sur les itinéraires techniques de production du riz (SRI) ; (v) Facilitation de la mise en relation des riziculteurs avec les fournisseurs d'intrants ; (vi) Facilitation de la mise en relation des riziculteurs avec les agrégateurs; (vii) Appui à la mise en place des groupes CEA-SRI ; (viii) Appui à la mise en place et conduite des PPS SRI ; et (ix) Appui à l'évaluation agronomique et technique des CEA-SRI et PPS SRI

D'après les informations collectées au niveau des coopératives, il ressort que le taux d'accessibilité des petits producteurs aux formations techniques et aux services de vulgarisation est de 58%.

I. CONTEXTE DE L'ETUDE

La Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD), est un groupe consultatif de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et d'institutions africaines/internationales tels que le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (ECCAS - CEEAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS - CEDEAO), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), le Centre du Riz pour l'Afrique (AfricaRice), la Fondation Africaine pour les Technologies Agricoles (AATF), la Banque Africaine de Développement (BAD), l'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA), l'Agence de Développement de l'Union Africaine - Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (ADUA-NEPAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Forum pour la Recherche Agricole en Afrique (FARA), le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), l'Institut International de Recherche sur le Riz (IRRI), la Banque Islamique de Développement (BID), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), le Centre International Japonais de Recherche sur les Sciences Agricoles (JIRCAS), la Banque Mondiale (BM) et le Programme Alimentaire Mondiale (PAM). Toutes ces institutions apportent un appui au développement du secteur riz dans 32 pays d'Afrique Subsaharienne¹ (ASS).

L'initiative CARD a été lancée en mai 2008 par l'AGRA, le NEPAD (actuellement ADUA-NEPAD) et la JICA, à l'occasion de la quatrième Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD IV).

L'initiative CARD avait comme objectif de doubler en dix ans la production de riz en ASS de 14 millions de tonnes en 2008 à 28 millions de tonnes en 2018, résorbant ainsi le gap entre la demande et l'offre et contribuant à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans le continent. Pour réaliser cet objectif, l'initiative CARD a essayé de promouvoir un plus grand dialogue au sein des partenaires intéressés par le développement du secteur riz en ASS, en vue d'améliorer les interventions au niveau quantitatif (ressources allouées) et qualitatif (plus de coordination). Bien que l'initiative ait atteint en 2018 son objectif de doubler la production de riz, l'écart entre la demande et l'offre est demeuré important, en raison de l'augmentation continue de la demande de riz. Ce faisant, la CARD est entrée dans sa deuxième phase en 2019, avec un nouvel objectif de doubler la production de riz pour la porter à 56 millions de tonnes d'ici 2030.

L'une des principales activités de la CARD au niveau des pays est d'apporter une assistance pour la formulation et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR). Actuellement, la CARD soutient les premiers pays membres dans la révision de leurs SNDR et les nouveaux pays membres dans la formulation de leurs SNDR. La SNDR est adaptée au contexte de chaque pays membre, et il consiste à tracer les voies et moyens pour le développement du secteur riz dans le pays concerné.

¹ Au cours de la première phase (2008-2018), la CARD comptait 23 pays membres : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Mozambique, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo, Ouganda et Zambie. Pour la deuxième phase (2019-2030), neuf pays ont rejoint l'initiative : Angola, Burundi, Tchad, République du Congo, Gabon, Guinée-Bissau, Malawi, Niger et Soudan.

Au cours de la deuxième phase, la CARD met suffisamment l'accent sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation (S&E) de la SNDR. La CARD a récemment élaboré un cadre de S&E, en appliquant "l'approche RICE" (Résilience, Industrialisation, Compétitivité et Autonomisation), une nouvelle approche stratégique adoptée pour la deuxième phase.

Le cadre de S&E comprend quatre indicateurs globaux, à savoir : (1) la quantité de production, (2) la superficie récoltée, (3) le rendement et, (4) le taux d'autosuffisance, ainsi que deux indicateurs pour chacun des indicateurs R, I, C et E (2 x 4 = 8), soit au total 12 indicateurs (voir tableau N°1). Le cadre a été approuvé lors de la 8^{ème} Assemblée générale (AG8) de la CARD, en octobre 2021. Bien que chaque pays membre de la CARD dispose de son propre cadre de S&E de la SNDR, il est demandé aux pays membres d'intégrer ces 12 indicateurs communs dans leurs cadres. Ce faisant, la CARD pourra suivre les progrès de la mise en œuvre de la SNDR dans les pays membres, en utilisant les mêmes mesures.

Tableau 1: Ensemble commun d'indicateurs de S&E de la CARD

Général	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quantité de production de paddy 2. Superficie totale récoltée 3. Rendement par unité de surface 4. Taux d'autosuffisance
Résilience	<ol style="list-style-type: none"> 1. Superficie irriguée 2. Quantité de semences de variétés résilientes
Industrialisation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Niveau de modernisation des unités de transformation (secteur meunier) 2. Niveau de mécanisation de la production
Compétitivité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Part du riz local sur le marché 2. Quantité de semences de variétés à haut rendement
Autonomisation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accessibilité des petits exploitants agricoles aux services financiers 2. Accessibilité des petits exploitants agricoles à la formation ou aux services techniques

L'étape suivante consiste à mener une étude, au niveau de chaque pays membre, pour recueillir des données de base sur le S&E. Dans le même temps, il est nécessaire d'établir une méthodologie simple de collecte de données qui permet à l'équipe du groupe de travail de la SNDR (Task Force) d'effectuer le suivi et l'évaluation de leur SNDR tout au long de la deuxième phase de la CARD jusqu'en 2030, en utilisant leurs propres ressources humaines et financières. À cette fin et en réponse à la demande du Ministère en charge de la mise en œuvre de la SNDR du Togo, le bureau de la JICA en Côte d'Ivoire, qui supervise les activités de la JICA au Togo a, à partir d'un appel à candidatures, recruté une équipe de consultants locaux (ci-après dénommée le « Consultant »). Le Consultant mènera l'étude sous la supervision du secrétariat de la CARD et du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (ci - après dénommé « MAEDR »). Les présents termes de référence (TDR) définissent le cadre général et l'orientation de cette étude de référence sur le suivi et l'évaluation de la SNDR du Togo.

II. OBJECTIF DE L'ETUDE

Les principaux objectifs de l'étude sont doubles. Le premier objectif consiste à établir des données de référence par rapport aux indicateurs de suivi et d'évaluation de la SNDR du Togo. Et le deuxième objectif est de

développer un manuel de procédures qui détaille les sources de données et les méthodes de collecte des données pour chaque indicateur, afin que le MAEDR puisse mener la même collecte de données tout au long de la deuxième phase de l'initiative CARD.

Il convient de noter que les douze (12) indicateurs de S&E ont été soigneusement et délibérément sélectionnés pour être aussi simples que possible, afin que les 32 pays membres de la CARD soient en mesure d'effectuer le S&E de manière durable jusqu'en 2030, et avec leurs propres ressources. Par conséquent, la méthodologie de collecte de données à développer pour les indicateurs et les données sur les prix de détails du riz doit également être simple, en utilisant autant que possible les données secondaires disponibles dans les différentes institutions nationales. Ce faisant, le recours à la collecte de données primaires sera limité. Bien que les indicateurs soient communs à tous les pays membres de la CARD, la méthodologie de collecte des données devrait être adaptée, en fonction du contexte de chaque pays, en termes de statistiques agricoles existantes et de ressources disponibles pour collecter les données nécessaires.

III. LIVRABLES ATTENDUS DE LA MISSION

Il est attendu de cette mission trois livrables à savoir :

- Rapport d'avancement 1
- Rapport d'avancement 2
- Rapport final, y compris le manuel de collecte des données qui a fait l'objet d'un document séparé.

Le présent document constitue le rapport final, c'est à dire le troisième livrable.

IV. OBJECTIF DU PRESENT RAPPORT FINAL

Ce rapport contient les informations suivantes :

- i. Les informations/données secondaires
- ii. Les informations/données primaires
- iii. Les valeurs de référence pour chacun des 12 indicateurs de la CARD

En outre, nous avons intégré les détails des méthodes utilisées pour collecter les données. Nous avons scénarisé tout le processus de collecte de chaque information (secondaire et primaire).

V. CONDUITE DES ACTIVITES POUR L'ELABORATION DU RAPPORT D'AVANCEMENT 2

5.1. Description du système permanent d'enquête de la DSID

Rappel du contexte et de la méthodologie

Le Togo a réalisé avec l'assistance technique de la FAO quatre recensements de l'agriculture (1972, 1982, 1996 et 2012). Chacune de ces opérations a été suivie de la mise en place d'un Système Permanent d'Enquête (SPE), en vue de l'actualisation des données de production. Servant de base de sondage, ces recensements ont également permis l'organisation de plusieurs enquêtes thématiques. Le SPE, dispositif léger de collecte des données, assure la pérennité de la production annuelle des principales informations sur la production du secteur agricole du pays. Il peut aider à produire d'autres informations d'ordre économique et social à travers des enquêtes spécifiques et thématiques.

Dans ce contexte, il a été mis en place, après le recensement agricole de 2012, un système permanent d'enquête reposant sur un échantillon représentatif de 2 000 exploitations agricoles sur les 462 629 dénombrées au niveau national.

Cependant, en 2019, suite à la déperdition de l'échantillon, il a été organisé une enquête intercensitaire dans 545 zones de dénombrement (ZD) rurales provenant de l'Échantillon Maître de 1 040 ZD obtenu par sondage probabiliste.

Bases de sondage

L'enquête intercensitaire repose sur un sondage aréolaire à deux degrés avec stratification au premier degré. Les unités statistiques du premier degré ou unités primaires sont les ZD agricoles définies lors du pré recensement agricole de 2011. Les unités statistiques du deuxième degré ou unités secondaires sont les ménages agricoles.

Dans le cadre de l'enquête intercensitaire (EIC), un dénombrement exhaustif des exploitations agricoles a été réalisé avec un échantillon de 545 ZD rurales provenant de l'Échantillon Maître de 1 040 ZD obtenu par sondage probabiliste. A l'issue de cette collecte de données, il a été dénombré 65 308 ménages agricoles dans 542 ZD. Toutefois, il paraît important de noter que lors de la collecte, 3 ZD du canton Kparatao dans la préfecture de Tchaoudjo n'ont pas été touchées en raison de la crise sociopolitique qui sévit dans ces localités.

Taille de l'échantillon du Système permanent d'enquête

Au vu de la déperdition de cet échantillon observée pendant ces dernières années, de la lassitude de certains exploitants agricoles, dans l'échantillon du SPE, la DSID a réalisé en février 2019, une enquête intercensitaire afin de constituer un nouvel échantillon pour l'estimation des productions agricoles.

Le SPE a porté sur un échantillon de deux mille cent soixante-huit (2168) ménages agricoles répartis dans 542 zones de dénombrement (ZD) agricoles, à raison de quatre (04) exploitants par ZD.

Répartition des échantillons (SPE) des unités primaires et des ménages agricoles

La répartition de l'échantillon est faite en fonction des différentes strates et des différents domaines d'études.

Tableau 2: répartition des échantillons des unités primaires et des ménages agricoles

Domaines et strates	Nombre de ZD	Effectif des ménages
CENTRALE	97	388
BLITTA	31	124
PLAINE DU MO	7	28
SOTOUBOUA	22	88
TCHAMBA	20	80
TCHAOUDJO	17	68
KARA	100	400
ASSOLI	5	20
BASSAR	15	60
BINAH	11	44
DANKPEN	16	64
DOUFELGOU	11	44
KERAN	14	56
KOZAH	28	112
MARITIME	115	460
AVE	14	56
BAS-MONO	10	40
LACS	14	56
VO	25	100
YOTO	20	80
ZIO	32	128
PLATEAUX	130	520
AGOU	11	44
AKEBOU	6	24
AMOU	13	52
ANIE	9	36
DANYI	5	20
EST-MONO	12	48
HAHO	22	88
KLOTO	10	40
KPELE-AKATA	8	32
MOYEN-MONO	8	32
OGOUE	15	60
WAWA	11	44
SAVANES	100	400
CINKASSE	7	28
KPENDJAL	7	28
KPENDJAL OUEST	13	52
OTI	10	40
OTI SUD	15	60
TANDJOARE	17	68
TONE	31	124
TOTAL GÉNÉRAL	542	2168

Modes de tirage

Les tirages des échantillons sont mis en œuvre de façon indépendante d'une strate à l'autre. Les unités primaires ou ZD agricoles sont tirées selon le mode de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles des unités, et un cas particulier de tirage avec probabilités inégales et sans remise. La probabilité de sélection d'une ZD à chaque tirage est choisie proportionnellement à la taille de la ZD, la taille étant définie ici par l'effectif des ménages agricoles de la ZD agricole.

Pour les tirages du deuxième degré, c'est-à-dire les tirages des unités secondaires (ou ménages agricoles), il est fait appel à un sondage aléatoire simple sans remise. Les ménages agricoles sont donc tirés avec probabilités égales et sans remise.

Un nombre constant de ménages agricoles est sélectionné dans chaque ZD agricole échantillonnée, soit 4 ménages agricoles.

Mise en œuvre du tirage des unités primaires

Le tirage des unités primaires est réalisé de façon indépendante d'une strate à l'autre. Comme indiqué plus haut, les unités primaires ou ZD agricoles sont tirées selon le mode de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles des unités (tirage SPPT).

Le tirage des unités primaires a été mis en œuvre à l'aide du logiciel TIRAGE 2.1, un logiciel destiné à la réalisation de tirages aléatoires. En organisant les tirages, il a fallu vérifier au départ pour chacune des 37 strates si elle comporte ou non des ZD agricoles atypiques.

Structure de la base de sondage de l'enquête intercentraire (EIC)

Tableau 3: Structure de base de sondage EIC

REGIONS	Nombre de ZD	Effectif des ménages
CENTRALE	97	11297
BLITTA	31	2799
PLAINE DU MO	7	928
SOTOUBOUA	22	3150
TCHAMBA	20	2063
TCHAOUDJO	17	2357
KARA	100	11732
ASSOLI	5	697
BASSAR	15	1679
BINAH	11	1137
DANKPEN	16	2462
DOUFELGOU	11	1449
KERAN	14	1620
KOZAH	28	2688
MARITIME	115	11372
AVE	14	1983
BAS-MONO	10	1333
LACS	14	1167
VO	25	2333
YOTO	20	1479
ZIO	32	3077
PLATEAUX	130	17387
AGOU	11	1163
AKEBOU	6	1127
AMOU	13	1860
ANIE	9	1092
DANYI	5	694
EST-MONO	12	1402

HAHO	22	2981
KLOTO	10	890
KPELE-AKATA	8	1664
MOYEN-MONO	8	1102
OGOU	15	1985
WAWA	11	1427
SAVANES	100	13520
CINKASSE	7	874
KPENDJAL	7	1018
KPENDJAL OUEST	13	1605
OTI	10	1313
OTI SUD	15	2684
TANDJOARE	17	2105
TONE	31	3921
TOTAL GÉNÉRAL	542	65308

5.2. Collecte des données primaires.

Afin de collecter les informations primaires pour renseigner les indicateurs pour lesquels il n'y a pas de données secondaires, le cabinet DUTYCO SAS a dû faire une collecte de données au niveau national. Pour que cette enquête de terrain se fasse vite, le cabinet a recruté au niveau de chaque région deux agents enquêteurs pour collecter les données primaires nécessaires pour renseigner les indicateurs. La collecte des données s'est déroulée durant tout le mois de février et s'est poursuivi en début mars. En effet, les enquêteurs ont fait des allers et retours sur le terrain suivant la disponibilité des personnes à enquêter. La technique de boule de neige a été utilisée pour identifier les personnes à enquêter à cause de l'absence par exemple des bases de données des prestataires de services de mécanisation. L'identification de certains enquêtés a été faite grâce aux agents des DRAEP, de l'ICAT et de certaines ONGs au niveau des régions, préfectures, cantons et villages.

5.3. Indicateurs globaux (valeurs de référence)

Tous les indicateurs globaux ont été collectés comme données secondaires à partir des données de la DSID.

Les données de référence des indicateurs globaux pour l'année de 2018 sont consignées dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Indicateurs globaux (valeur de référence)

Catégorie	Sous catégories	Cod e	Indicateur	Sources des données	Responsable de la collecte	Méthode de collecte	Caractère officiel ou non des données collectées	Degré de facilité d'obtention de ces données	Régularité des mises à jour et actualisations	Fiabilité	Les données renseignent directement ou indirectement les 12 indicateurs (agrégation ou désagrégation)	Jugement du consultant sur la fiabilité des données	Valeur de l'indicateur 2018
Global	Production	O1	Quantité de paddy produite (tonne)	Système permanent d'enquête	Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID)	Système permanent d'enquête (SPE)	Officiel	Très facile	Annuelle	Très fiable	Renseigne directement l'indicateur	Très fiable	145489
	Superficie	O2	Superficies globales récoltées (ha)	Système permanent d'enquête	Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID)	Système permanent d'enquête (SPE)	Officiel	Très facile	Annuelle	Très fiable	Renseigne directement l'indicateur	Très fiable	86805
	Productivité	O3	Rendement (t/ha)	Calcul	Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID)	PAR CALCUL	Officiel	Très facile	Annuelle	Très fiable	Renseigne directement l'indicateur	Très fiable	1,68

	Autosuffisance (taux d'usinage est de 64%)	O4	Taux d'autosuffisance en riz (%)	Système permanent d'enquête	Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID)	Système permanent d'enquête (SPE)	Officiel	Très facile	Annuelle	Très fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Très fiable	0,33
--	--	----	----------------------------------	-----------------------------	---	-----------------------------------	----------	-------------	----------	-------------	--------------------------------------	-------------	------

Ces données secondaires ont été collectées au niveau de la DSID par les consultants après une séance de travail avec l'équipe technique de la DSID. Ces indicateurs sont mis à jour chaque année par la DSID grâce au système permanent d'enquête (SPE). Ces données sont fiables, officielles et sont mises à jour chaque année. La méthode de collecte au fur et à mesure des années est devenue assez robuste. Les données du SPE sont disponibles à partir du mois de mai ou juin de chaque année. Les estimations sont faites sur la base des données primaires collectées sur un échantillon de deux mille cent soixante-huit (2168) ménages agricoles répartis dans 542 zones de dénombrement (ZD) agricoles, à raison de quatre (04) exploitants par ZD.

Quant à la quantité de riz importée, elle collectée au niveau de l'INSEED plus précisément auprès de la Direction du commerce extérieure. La direction du commerce extérieure compile les quantités et la valeur du riz importé déclarées par les douanes togolaises mensuellement.

La collecte des données auprès de la DSID dans le cadre de cette mission est facile. D'après nos analyses, il n'y a plus d'autres sources pour mieux estimer ces indicateurs dont nous jugeons la qualité bonne.

Spécialement pour l'indicateur « Taux autosuffisance en riz », nous avons utilisé les données dans le tableau ci-après pour son calcul en utilisant la formule de la FAO : quantité de riz usiné produite / (quantité de riz usiné produite + quantité de riz usiné importée – quantité de riz usiné exportée).

L'échantillon SPE a été renouvelé en 2019 et chaque année en fonction des déperditions, la DSID change les ménages déplacés ou les personnes décédées ou encore ayant changé de profil. A part les données collectées auprès des personnes ciblées, il y a aussi des interviews qui sont faites auprès des différentes structures décentralisée pour apprécier ou pour compléter les données collectées.

Un exemple de questionnaire utilisé lors du SPE se trouve à l'annexe 7.

Tableau 5 : Le calcul de la valeur du taux d'autosuffisance en riz

	QUANTITE DE PADDY PRODUITE	TAUX USINAGE	RIZ USINE	RIZ USINE IMPORTE 2018	RIZ USINE EXPORTE 2018	TAUX AUTOSUFFISANCE EN RIZ
ANNEE 2018	145489	64%	93112,96	191453,889	45	0,32726119

5.4. Indicateurs RICE

5.4.1. Résilience 1. Superficie de riz irrigué

Il s'agit de la superficie rizicole sous irrigation qui pourrait atténuer les impacts négatifs des fluctuations climatiques sur la production rizicole. Dans le cas du Togo, il s'agit des zones aménagées pour la riziculture. Les zones à considérer sont Djagblé, Kovié, Agoméglouzou, Bemé et Koubeloti pour les aménagements en maîtrise totale et les zones aménagées partiellement par le projet PADAT ou par des ONGs. Notons tout de même, qu'à l'avenir, toute autre zone additionnelle aménagée en maîtrise totale ou partielle de l'eau sera prise en compte.

Cet indicateur a été obtenu par une collecte des données sur le terrain au niveau des sites par les agents enquêteurs et complété par une autre collecte des données au niveau des services déconcentrés de ICAT, des DRAEP et des Unités de Gestion des Projets surtout le projet PADAT qui a fait la cartographie des zones rizicoles à aménagement sommaire (type 1 et 2). Ainsi, trois types d'aménagements ont été identifiés lors de la mission de terrain et **la totalité des superficies irriguées est de 4813,96 hectares. C'est la somme de la superficie des aménagements avec maîtrise totale de l'eau (2060,5 hectares), la superficie des aménagements de type 1 (1 679,19 ha) et la superficie pour les aménagements de type 2 (1074,27 hectares).**

5.4.1.1. Aménagement avec maîtrise totale de l'eau.

Les aménagements de terre avec maîtrise totale d'eau sont réalisés dans le cadre des projets et programmes exécutés en partenariat avec les partenaires techniques et financiers. Ces informations ont été collectées au niveau de la direction de l'aménagement de l'équipement et de la mécanisation agricole (DAEMA).

Le Projet d'aménagement hydro-agricole de la Basse Vallée du fleuve Mono (PBVM) a pour objet la réalisation de deux périmètres irrigués (réhabilitation et aménagements nouveaux) par pompage à partir du fleuve Mono sur une superficie totale de 585,5 ha dont 395 ha pour la riziculture en double campagne.

Le projet PARTAM a permis l'aménagement et la réhabilitation de 600 hectares des Terres Agricoles dans la zone de Mission-Tové.

Le projet de Développement Rural de la Plaine de Djagblé (PDRD) a permis l'aménagement de 370 hectares pour la production de riz.

Il y a aussi la zone de Koubeloti dans la préfecture de l'Oti avec 50 hectares et Beme avec 60 hectares.

Au total, la maîtrise totale d'eau sur les terres aménagées est de 2060,5 hectares.

5.4.1.2. Aménagements sommaires

Les aménagements sommaires de bas-fonds sont réalisés en suivant la pente (levé topographique) du terrain. Il se caractérise par la construction de diguette principale et des diguettes secondaires suivent les courbes de niveau matérialisées par piquetage.

A1- Aménagement sommaire de type 1

Aménagement de bas-fonds de type 1 : aménagement sommaire avec des pentes faibles (faites par des ONGs ou par des producteurs très expérimentés).

La superficie des aménagements de type 1 sur le territoire national est de **1 679,19 ha**.

Tableau 6 : Liste des aménagements sommaires de type 1

Régions	Préfectures	Total (superficies en ha)
Maritime	Avé	80,3
	Bas-mono	5,42

	Zio	24,63
Total maritime		110,35
Plateaux	Amou	46,56
	Haho	60,48
	Wawa	36,18
	Anié	17,68
	Akébou	71,82
	Est-mono	82,71
	Kpélé	16
Total plateaux		331,43
Centrale	Tchamba	121,66
	Sotouboua	227,92
Total centrale		349,58
Kara	Bassar	66,55
	Dakpen	21,83
	Binah	61,38
	Doufelgou	162,25
	Kozah	7,51
Total kara		319,52
Savanes	Tone	260,632
	Cinkasse	30,57
	Tandjouaré	62,43
	Kpendjal	342,87
Total savanes		696,502
Total national		1 807,382

A2- Aménagement sommaire de type 2

Ce sont des aménagements de bas-fonds dont les terrains ont une pente plus forte donc des aménagements demandant un peu plus de technicité.

La superficie pour les aménagements de type 2 est de 1074,27 hectares

[Tableau 7 : Liste des aménagements sommaires de type 2](#)

Régions	Préfectures	Total (superficies en ha)
Savanes	Tone	141,58
	Tandjouare	107,04
	Kpendjal	200,07
Total savanes		448,69
Kara	Dankpen	77,11
Total kara		77,11
Centrale	Tchamba	4,48
	Sotouboua	107,38
Total centrale		111,86
Maritime	Yoto	11,37
Total maritime		11,37
Plateaux	Haho	43,84
	Kpele	14,41
	Ogou	8,09
	Amou	38,85
	Wawa	16,72
Total plateaux		121,31
Total national		770,94

La superficie totale des aménagements sommaires (type 1 et 2) est de 2753,46 ha.

Pour collecter les informations pour renseigner cet indicateur, il faut :

Contactez la DAEMA pour les aménagements avec maîtrise totale d'eau.

Pour la collecte des données sur les aménagements sommaires de type 1 et 2, il y a deux possibilités de collecte :

Première option : la Taskforce riz peut travailler avec les chefs d'agence et des *conseillers* techniques en gestion d'entreprise agricole (CTGEA) de l'ICAT pour identifier de nouveaux aménagements sommaires (la liste avec le contact de tous les CTGEA par région est mise en annexe de ce document. L'équipe de la Taskforce riz doit déléguer cette tâche à au service de Suivi Evaluation de l'ICAT qui va s'adresser ensuite aux directeurs régionaux (5), qui vont contacter les directeurs préfectoraux qui à leur tour vont travailler avec les CTGEA relevant de leur préfecture pour la collecte des données au niveau de son canton (chaque CTGEA maîtrise sa zone et au courant des activités agricoles dans sa zone donc s'il y a un nouvel aménagement pour la production de riz, il doit être au courant).

L'autre alternative serait que l'équipe de la Taskforce riz contacte directement les directeurs préfectoraux (39) qui vont travailler avec les chefs d'agence ICAT qui vont instruire les CTGEA au niveau des cantons pour la collecte des informations pour renseigner cet indicateur.

NB : La méthodologie sera mieux détaillée dans le manuel de procédures.

5.4.2. Résilience 2. Quantité de variétés de semences résilientes

Cet indicateur a été collecté en s'adressant directement à la direction des semences et plants à Lomé qui a dirigé les consultants vers l'ITRA pour la liste des variétés de semences résilientes de riz utilisées au Togo. Mais pour avoir les quantités produites des semences résilientes les consultants se sont adressés au laboratoire de semences de Sotouboua.

Ainsi deux variétés résilientes sont retenues : **IR841 et chapeau vert.**

La quantité de semences résilientes produites en 2018 est de 262 tonnes.

Cette donnée est de bonne qualité et est très fiable car provenant des statistiques de production de semences certifiées et collectée par les inspecteurs de la Direction des Semences et Plants du MAEDR.

NB : il n'y a pas d'importation de variétés de semences résilientes de riz.

5.5. Industrialisation

5.5.1. Industrialisation 1 : Niveau de capacité de transformation industrielle

Cet indicateur est le rapport entre la puissance installée des unités de transformation moyennes et grandes et la puissance de l'ensemble des installations fonctionnelles.

Pour estimer le niveau de capacité de transformation industrielle, la mission a collecté les données sur le terrain par la technique de « boule de neige ». Les données ont été croisées avec celles venant de l'ICAT et des directions régionales et préfectorales de l'agriculture. Ces informations ont permis de dresser le tableau des unités de transformation de riz au Togo. Pour chaque unité, les informations suivantes ont été collectées : région d'implantation, préfecture, le canton, nom de l'unité de transformation, le contact de la personne responsable ou personne de référence, la capacité de transformation en tonne/heure et la quantité de paddy transformée par jour en période de récolte. Ces informations permettront les prochaines collectes de données.

NB : Dans le domaine de la recherche en sociologie et en statistique, l'échantillonnage boule de neige est une méthode d'échantillonnage non probabiliste (en) dans laquelle les unités statistiques de l'étude recrutent d'autres unités parmi leur entourage ou connaissances.

Tableau 8 : Liste des unités de transformation de riz ayant une capacité de transformatin de 2 tonnes/heure ou plus

Région	Préfecture	Canton	Nom de l'unité de transformation*	Contacts*	Capacité de transformation en tonne/heure	Quantité transformée par jour en période de récolte (T/Jour)
Maritime	Bas-Mono	Aglomeglozo	Aglomeglozo 1		2	13
	Zio	Kovié	Kovié 1		2	4,5
			Kovié 2		2,5	4
			Kovié 3		2,5	4
			Kovié 4		2,5	4
			Kovié 5		2,5	4
			Kovié 6		2,5	4
			Kovié 7		2,5	4
		Mission Tové	Mission Tové 1		2	4,5
			Mission Tové 2		2	4
			Mission Tové 3		2	4
			Mission Tové 4		2	4
			Mission Tové 5		2	4
				Mission Tové 6		2
		Wli (Ziowounou)	Wli (Ziowounou) 1		2	5
		Davié (Assomé)	Davié (Assomé) 1		2	5
Total						76
Région	Préfecture	Canton	Nom de l'unité de transformation	Contact	Capacité de transformation en tonne/heure	Quantité transformée par jour en période de récolte (T/Jour)
	Kpélé	Novivé	Novivé 1		2	7
Plateaux - Ouest		Blitta village	Blitta village 1		2	8
Total						15
Région	Préfecture	Canton	Nom de l'unité de transformation	Contact	Capacité de transformation en tonne/heure	Quantité transformée par jour en période de récolte (T/Jour)
Kara		POUDA	POUDA 1		2	10
			POUDA 2		2,2	15
Total						25

Région	Préfecture	Canton	Nom de l'unité de transformation	Contact	Capacité de transformation en tonne/heure	Quantité transformée par jour en période de récolte (T/Jour)
Savanes	OTI	Mango	Mango 1		5	25

NB : dans la région des Savanes, c'est une seule entreprise qui été identifié comme unité de transformation de riz ayant une capacité de transformatin de plus 2 tonnes/heure.

* Les noms des unités de transformation ainsi que leur contact ont été enlevés du tableau par le Secrétariat de la CARD car ils contenaient des informations personnelles. Si vous avez besoin de ces informations, veuillez contacter le Point Focal de la SNDR.

Total de capacité des unités de transformation de riz ayant une capacité de transformation d'au moins 2 tonnes est de 48

Tableau 9 : Liste des unités de transformation de riz ayant une capacité de transformation de moins de 2 tonnes

Région	Préfecture	Canton	Nom de l'unité de transformation*	Contacts*	Capacité de transformation en tonne/heure	Quantité transformée par jour en période de récolte (T/Jour)
Maritime	Avé	Assahoun	Assahoun 1		0,2	2
	Bas-Mono	Agomé-Glozou	Agomé-Glozou 1		0,25	2
			Agomé-Glozou 2		0,25	2
			Agomé-Glozou 3		0,25	2
			Agomé-Glozou 4		0,25	2
			Agomé-Glozou 5		0,25	2
			Agomé-Glozou 6		0,25	2
	Lacs	Aklakou	Aklakou 1		0,25	2
	Vo	Momé	Momé 1		0,2	5
			Momé 2		0,5	9
		Sévagan	Sévagan 1		0,12	3
		Akoumapé	Akoumapé 1		0,5	2
	Zio	Agbélouvé	Agbélouvé 1		0,25	2
			Agbélouvé 2		0,1875	1,5
		Djagblé	Djagblé 1		0,75	6
Djagblé 2				0,625	5	
		Djagblé 3		1,25	10	
Plateaux-Est		Notsè	Notsè 1		0,27	6,66
		Notsè	Notsè 2		0,015	0,18

		Notsè	Notsè 3		0,015	0,2	
		Notsè	Notsè 4		0,015	0,3	
		Atchavé	Atchavé 1		0,15	1,2	
		Atchavé	Atchavé 2		0,1	0,8	
		OGOU	Akparé	Akparé 1		1	3
			Akparé	Akparé 2		1	5
			Akparé	Akparé 3		1	3
Région	Préfecture	Canton	Nom de l'unité de transformation	Contact	Capacité de transformation en tonne/heure	Quantité transformée par jour en période de récolte (T/Jour)	
Plateaux Ouest	Agou	Gadza	Gadza 1		1,5	12	
		Amoussoucope	Amoussoucope 1		0,083	1	
		Amoussoucope	Amoussoucope 2		0,16	2	
	Kloto	Agomé-Kpalimé	Agomé-Kpalimé 1		0,1	0,8	
		Agomé-Kpalimé	Agomé-Kpalimé 2		0,2	1,2	
		Womé	Womé 1		0,05	1,2	
	Akébou	KAMINA	KAMINA 1		0,2	0,5	
		Novivé	Novivé 1		0,5	3	
		Novivé	Novivé 2		0,5	3	
		Novivé	Novivé 3		0,5	3	
		Gbalédzé	Gbalédzé 1		0,5	3	
		Kpélé -Nord	Kpélé -Nord 1		0,18	1,5	
	Wawa	Badou	Badou 1		0,23	5,6	
	AMOU	HIHEATRO	HIHEATRO 1		0,3	0,1	
		HIHEATRO	HIHEATRO 2		0,165	0,14	
		HIHEATRO	HIHEATRO 3		0,5	0,1	
		HIHEATRO	HIHEATRO 4		0,04	0,13	
		SODO	SODO 1		0,02	0,3	
		TEMEDJA	TEMEDJA 1		0,2	0	
		TÉMÉDJA	TEMEDJA 2		1	10	
		TÉMÉDJA	TEMEDJA 3		0,05	0,4	
		AMOUBLO	AMOUBLO 1		1	0,9	
		AMOUBLO	AMOUBLO 2		0,7	0,8	
OUMA	OUMA 1		1	6,3			

Région	Préfecture	Canton	Nom de l'unité de transformation	Contact	Capacité de transformation en tonne/heure	Quantité transformée par jour en période de récolte (T/Jour)
Centrale	TCHAMBA	KOUSSOUNTOU	KOUSSOUNTOU 1		0,0208	0,5
		KOUSSOUNTOU	KOUSSOUNTOU 2		0,01771	0,425
		KOUSSOUNTOU	KOUSSOUNTOU 3		0,0292	0,7
		KABOLI	KABOLI 1		0,0625	1,5
		KABOLI	KABOLI 2		0,054	1,3
		KABOLI	KABOLI 3		0,05	1,2
		Balanka	Balanka 1		0,1	2,4
		BAGO	BAGO 1		0,0292	0,7
		BAGO	BAGO 2		0,0208	0,5
		TCHAMBA	TCHAMBA 1		0,0125	0,3
		TCHAMBA	TCHAMBA 2		0,0187	0,45
		TCHAMBA	TCHAMBA 3		0,108	0,26
		TCHAMBA	TCHAMBA 4		0,0125	0,3
		TCHAMBA	TCHAMBA 5		0,0208	0,5
		TCHAMBA	TCHAMBA 6		0,0145	0,35
		SOTOUBOUA	SOTOUBOUA	SOTOUBOUA 1		0,5
	SOTOUBOUA		SOTOUBOUA 2		0,5	7
	SOTOUBOUA		SOTOUBOUA 3		0,24	2
	SOTOUBOUA		SOTOUBOUA 4		1,5	3
	BLITTA	Blitta village	Blitta village 1		0,32	0,32
Langabou		Langabou 1		0,08	0,32	
YALOUMBE		YALOUMBE 1		0,2	2	
YALOUMBE		YALOUMBE 2		0,2	2	
	Tchaloudè	Tchaloudè 1		0,5	1	
	Tchaloudè	Tchaloudè 2		0,5	0,5	
Région	Préfecture	Canton	Nom de l'unité de transformation	Contact	Capacité de transformation en tonne/heure	Quantité transformée par jour en période de récolte (T/Jour)
Kara	DOUFELGOU	ALLOUM	ALLOUM 1		0,3	1
			ALLOUM 2		0,1	0,5

			ALLOUM 3		0,1	0,5	
		KOKA	KOKA 1		0,05	1	
		MASSÉDÉNA	MASSÉDÉNA 1		0,2	0,4	
			MASSÉDÉNA 2		0,5	2	
	Assoli	Soudou		Soudou 1		0,1	0,35
				Soudou 2		0,1	0,4
	Kozah	Tchitchao		Tchitchao 1		0,03	0,11
				Tchitchao 2		0,04	0,13
		Sarakawa	Sarakawa 1		0,03	0,1	
		Bohou		Bohou 1		0,05	0,2
				Bohou 1		0,05	0,25
		Atchamgbadè		Atchamgbadè 1		0,05	1
				Atchamgbadè 2		0,05	1
		Soumdina	Soumdina 1		0,06	1,2	
		Landa		Landa 1		0,09	0,28
				Landa 2		0,22	0,68
				Landa 3		0,11	0,35
				Landa 4		0,06	0,25
		Lassa	Lassa 1		1	2	
		Kpenzindè		Kpenzindè 1		0,05	0,25
				Kpenzindè 2		0,1	0,3
		Lama		Lama 1		0,03	0,2
				Lama 2		0,03	0,3
				Lama 3		0,3	0,25
			Lama 4		0,02	0,2	
	Yadè		Yadè 1		0,35	15	
			Yadè 2		0,37	20	
			Yadè 3		0,3	5	
	Binah	Pagouda	Pagouda 1		1	14,875	
		Sirka		Sirka 1		0,2	1,2
				Sirka 2		0,2	1,2
			Sirka 3		0,2	1,5	
			Sirka 4		0,2	1,5	
			Sirka 5		0,2	1,5	
			Sirka 6		0,2	1,5	
Kétao			Kétao 1		0,2	1	
			Kétao 2		0,2	1,5	
Pagouda		Pagouda 1		0,2	1,5		

		Lama Dessi	Lama Dessi 1		0,2	1,5	
		Pagouda	Pagouda 1		0,1	1,3	
	Bassar	BASSAR		BASSAR 1		0,375	1
				BASSAR 2		0,19	1,5
		KABOU		KABOU 1		0,246	3,198
				KABOU 2		0,082	0,984
	SANDA KAGBANDA		SANDA KAGBANDA 1		0,16	0,6	
	Dankpen	KOUKA		KOUKA 1		0,05	0,25
				KOUKA 2		0,2	1
				KOUKA 3		0,2	1
				KOUKA 4		0,05	0,25
				KOUKA 5		0,2	1
	Région	Préfecture	Canton	Nom de l'unité de transformation	Contact	Capacité de transformation en tonne/heure	Quantité transformée par jour en période de récolte (T/Jour)
	Savanes	OTI	Mango	Mango 1		1,5	6
KPENDJAL		Koundjoaré	Koundjoaré 1		1,5	5 à 7	
		Koundjoaré	Koundjoaré 2		0,02	0,04	
		Mandouri	Mandouri 1		0,015	0,05	
		Tambigou	Tambigou 1		0,2	2	
		Borgou	Borgou 1		0,013	0,013	
TONE		Dapaong	Dapaong 1		0,08	2	
		Dapaong	Dapaong 2		1	7	

* Les noms des unités de transformation ainsi que leur contact ont été enlevés du tableau par le Secrétariat de la CARD car ils contenaient des informations personnelles. Si vous avez besoin de ces informations, veuillez contacter le Point Focal de la SNDR.

Définition de l'indicateur : Part (Ratio) de la capacité installée des unités de transformations moyennes et grandes sur la capacité de toutes les usines fonctionnelles

Tableau 10 : Calcul du niveau de transformation industrielle

	Nombre d'unité de transformation	Capacité totale installée
Unité de transformation de moins de 2 tonnes	136	35,30771
Unité de transformation de riz ayant au moins une capacité de transformation de 2 tonnes	21	48
Capacité totale installée		83,30771
Niveau de transformation industrielle		0,576177163

Le niveau de transformation industrielle est de 57,62% (valeur de référence).

Pour collecter les informations afin de renseigner cet indicateur, on a contacté directement les unités de transformation et procéder par la méthode « boule de neige » et les agents conseillers agricoles.

Demander aux directeurs préfectoraux et aux conseillers agricoles d'identifier et de caractériser les unités de transformation de riz de leur zone.

NB : La méthodologie de mise à jour de la liste des transformateurs sera développée dans le rapport final de cette mission.

5.5.2. Industrialisation 2 : Niveau de mécanisation de la production

Il s'agit d'estimer pour chaque zone de production rizicole, le nombre de machines disponibles pour le labour et la récolte. Cet indicateur n'est pas collecté au niveau national. Pour l'estimation de cet indicateur dans chaque zone rizicole, les parties prenantes ont décidé ce qui suit :

- Faire la liste et déterminer le nombre de machines utilisées pour le labour dans la zone rizicole.
- Lister et déterminer le nombre de machines utilisées pour la récolte dans la zone rizicole.

NB : il s'agit des machines qui sont dans la localité et non des machines qui viennent de pays voisins.

Tableau 11 : Nombre de machines de labour et de récolte de riz par région

Région	Préfecture	Nombre de machines pour le labour		Nombre de machines pour la récolte		
		Tracteur*	Motoculteur	Moissonneuse	Moissonneuse-batteuse	
Maritime	Avé	8	4	0	0	
	Bas-Mono	5	7	0	2	
	Lacs	1	0	0	0	
	Vo	2	0	0	0	
	Yoto	0	0	0	0	
	Zio		0	31	0	0
			0	0	0	0
			0	15	20	3
TOTAL Maritime		16	57	20	5	
Plateaux -Est	Anié	2	0	0	1	
	Est-Mono	1	0	0		
	Haho	2	0	0	0	
	Haho	1	0	0	0	
	Haho	6	0	0	0	
	Haho	3	0	0	0	
	Total Haho	12	0	0	0	
	OGOOU	1	0	0	0	
	OGOOU	5	0	0	0	
	Total Ogou	6	0	0	0	
Total Plateaux-Est		21	0	0	1	
Plateaux Ouest	Agou	16	0	0	2	
	Kloto	1	0	0	0	
	AKEBOU	1	0	0	1	
	Kpélé	3	1	0	0	
	Wawa	0	0	0	1	
	Amou	4	7	0	14	
TOTAL PLATEAUX OUEST		25	8	0	18	
CENTRALE	TCHAMBA	80	0	0	0	
		1	0	0	0	
		23	0	0	0	
		2	0	0	0	
		0	0	0	0	
		4	0	0	0	
		3	0	0	0	
		2	0	0	0	
		2	0	0	0	
		2	0		0	
	TCHAOUJJO	5	0	0	0	
	SOTOUBOUA	5	1	0	0	
	BLITTA	1	0	0	0	
	MÔ	15	0	0	20	
Total Centrale		145	1	0	20	
Kara	Kéran	12	1	0	0	

	DOUFELGOU	12	3	0	0
	Kozah	9	3	0	3
	Binah	5	0	0	0
	BASSAR	1	1	0	2
	DANKPEN	182	4	1	5
Total Kara		221	12	1	10
SAVANES	CINKASSE	0	0	0	2
	OTI	38	1	1	2
	OTI-SUD	71	0	0	5
	KPENDJAL	6	0	0	0
	KPENDJAL-OUEST	0	0	0	0
	TANDJOUARE	3	0	0	0
	TÔNE	0	0	0	0
TOTAL SAVANES		118	1	1	9
TOTAL NATIONAL		546	79	22	63

Tableau 12 : Nombre de machines pour le labour et la récolte du riz

	Nombre de machines pour le labour		Nombre de machines pour la récolte	
	Tracteurs	Motoculteurs	Moissonneuses	Moissonneuses-batteuses
TOTAL NATIONAL	546	79	22	63

Ces données ont été collectées grâce aux coopératives de producteurs de riz et aux CTGEA.

5.6. Compétitivité

5.6.1. Compétitivité 1 : Part du riz local dans le marché

Il s'agit d'estimer la part du riz produit localement dans la quantité totale de riz achetée par les grands magasins de détails pendant une année. Cet indicateur sert à évaluer la compétitivité du riz local par rapport au riz importé. Il sera mesuré en utilisant la part du riz local dans la quantité totale de riz achetée par les grands magasins de détails présélectionnés pendant une année.

Pour cet indicateur, une collecte de données (enquête) s'est faite dans les grands magasins de détails grâce à un questionnaire (annexe 3, page 81) (les supermarchés et grandes boutiques présélectionnés).

Les super marchés suivants ont été identifiés à Lomé : **SUPERMARCHÉ RAMCO-CAISSE, CHAMPION, BON SAMARITAIN-ATIKOUME, SUPERMARCHÉ LA CONCORDE-ATIKOUME, SUPERMARCHÉ LE CHAMPION CASABLANCA, SUPERMARCHÉ RAMCO-ADIDOADIN, SUPERMARCHÉ « LE CHAMPION » SAMEX TOGO (LE MILLENIUM).**

Tableau 13 : Liste des marques de riz (local et importé) vendues au togo

ORDRE	MARQUES	IMPORTE	LOCAL	LE BON SAMARITAIN - ATIKOUME	LA CONCORDE - ATIKOUME	LE CHAMPION - CASABLANCA	RANCO-CAISSE	RANCO - ADIDOADIN	LE CHAMPION - SAMEX - TOGO	TOTAL
1	ALYSSA	x		1	1	1	0	0	0	3
2	THAI JASMIN RICE	x		1	0	0	1	0	0	2
3	RIZ MAMAN	x		0	1	0	0	0	0	1
4	RIZ SISTER GRACE	x		1	1	1	0	0	1	4
5	INDIAN CREMY SELLA BASMATI RICE	x		1	0	0	0	0	0	1
6	RIZ DELICE		x	1	1	1	1	0	1	5
7	RIZ ELEPHANT JUMBO	x		1	0	0	0	0	0	1
8	RIZ MARVELLA	x		1	0	0	0	0	0	1
9	RIZ FERMIER		x	1	1	0	0	0	0	2
10	RIZ LA RIZIERE	x		1	1	1	0	0	0	3
11	BIO VILLAGE (simple et brisure)		x	0	1	0	1	1	0	3
12	RIZ JARDIN DE BONTE	x		1	0	0	0		0	1
13	RIZ GINO	x		0	1	1	0	0	1	3
14	RIZ FARIDA	x		0	1	0	0	0	0	1
15	EXTRA LONG BASMATI RICE	x		0	0	0	1	0	0	1
16	RIZ THAI	x		0	0	0	1	0	0	1
17	RIZ RONG (SPECIAL DESSERT)	x		0	0	0	1	0	0	1
18	ALIKIYE RIZ ROUGE	x		0	0	0	1	0	0	1
19	PRADA 100% riz parfumé	x		0	0	0	1	0	0	1

20	THAI HOME MALI	x		0	0	0	1	0	0	1
21	EGYPTIAN RICE	x		0	0	0	1	0	0	1
22	BASMATI RICE	x		0	0	0	1	0	0	1
23	INDIA GATE	x		0	0	0	1	0	0	1
24	LAL QUILA (BASMATI RICE)	x		0	0	0	1	0	0	1
25	JASMINE SUPER QUALITE	x		0	0	0	1	0	0	1
26	BIO VILLAGE LONG GRAIN		x	0	0	0	0	1	0	1
27	THAI MAIL RICE	x		0	0	0	0	1	0	1
28	PREMIUM JASMINE RICE	x		0	0	0	0	1	0	1
29	RIZ EGNO		x	0	0	0	0	1	0	1
30	LOLA RIZ BLANC	x		0	0	0	0	0	1	1
31	LA RIZIERE FRAGRANT RICE LONG GRAIN	x		0	0	0	0	0	1	1
32	RIZ PARFUME AU JASMIN FARIDA	x		0	0	0	0	0	1	1
33	GINO RIZ PARFUME JASMINE	x		0	0	0	0	0	1	1
34	RIZ FARIDA KDM EXTRA FRAGRANCE	x		0	0	0	0	0	1	1
35	RIZ PARFUME FARIDA	x		0	0	0	0	0	1	1
36	BIO VILLAGE RIZ PARF.GRADE B		x	0	0	0	0	0	1	1
37	BIO VILLAGE RIZ PARF.GRADE A		x	0	0	0	0	0	1	1
38	Colombe		x	0	0	0	0	0	0	0
39	Cosamel		x	0	0	0	0	0	0	0
40	Douceur de la Vallée		x	0	0	0	0	0	0	0
41	La Paix		x	0	0	0	0	0	0	0
42	Le Berceau		x	0	0	0	0	0	0	0
43	Ma Lumière		x	0	0	0	0	0	0	0
44	Miri		x	0	0	0	0	0	0	0
45	Nana		x	0	0	0	0	0	0	0
46	Régat ou Riz blanc de Kovié		x	0	0	0	0	0	0	0
47	Rose Miadénu		x	0	0	0	0	0	0	0
48	Riz EVJ		x	0	0	0	0	0	0	0
49	Maman ZIO		x	0	0	0	0	0	0	0
50	RIZ SAVANA (étuvé)		x	0	0	0	0	0	0	0
51	Vitarice		x	0	0	0	0	0	0	0
52	Riz la Paix		x	0	0	0	0	0	0	0
53	Riz Rouge		x	0	0	0	0	0	0	0

La mission a relevé 53 marques de riz vendues sur le marché togolais, dont 30 marques de riz importé et 23 marques de riz local.

Il a été observé que seulement 7 marques de riz locales soit 13,20% sont en vente dans au moins un des supermarchés visités en considérant toutes les marques de riz vendues dans les supermarchés.

Les supermarchés ont refusé de donner les quantités de riz local et importé acheté et vendu. C'est pourquoi les consultants ont utilisé le pourcentage de présence de marques locales dans les supermarchés comme part du riz local sur le marché.

Tableau 14 : Prix au détail des marques de riz importé

ORDRE	MARQUES IMPORTEES	PRIX MAXIMUM/KG en F CFA	PRIX MINIMUM/KG en F CFA	MOYENNE DES PRIX/KG en F CFA	MOYENNE DES PRIX/KG en USD
1	ALYSSA	700	500	600	0.98
2	THAI JASMIN RICE	1 440	1 440	1 440	2.35
3	RIZ MAMAN	740	720	730	1.19
4	RIZ SISTER GRACE	1 380	710	1 045	1.71
5	INDIAN CREMY SELLA BASMATI RICE	1 490	1 490	1 490	2.43
6	RIZ ELEPHANT JUMBO	1 140	1 110	1 125	1.84
7	RIZ MARVELLA	900	860	880	1.44
8	RIZ LA RIZIERE	840	812	826	1.35
9	RIZ JARDIN DE BONTE	1 040	1 000	1 020	1.66
10	RIZ GINO	1 511	1 270	1 390	2.27
11	RIZ FARIDA	900	720	810	1.32
12	EXTRA LONG BASMATI RICE	1 700	1 700	1 700	2.78
13	RIZ THAI	2 200	2 200	2 200	3.60
14	RIZ RONG (SPECIAL DESSERT)	1 600	1 600	1 600	2.61
15	ALIKIYE RIZ ROUGE	2 480	2 480	2 480	4.05
16	PRADA 100% riz parfumé	1 570	1 570	1 570	2.56
17	THAI HOME MALI	1 640	1 640	1 640	2.68
18	EGYPTIAN RICE	1 450	1 450	1 450	2.37
19	BASMATI RICE	1 870	1 870	1 870	3.06
20	INDIA GATE	2 380	2 380	2 380	3.89
21	LAL QUILA (BASMATI RICE)	3 400	3 400	3 400	5.56
22	JASMINE SUPER QUALITE	1 450	1 450	1 450	2.37
23	THAI MAIL RICE	1 390	1 390	1390	2.27

24	PREMIUM JASMINE RICE	995	995	995	1.62
25	LOLA RIZ BLANC	564	564	564	0.92
26	LA RIZIERE FRAGRANT RICE LONG GRAIN	1 020	1 020	1 020	1.66
27	RIZ PARFUME AU JASMIN FARIDA	1 250	1 250	1 250	2.04
28	GINO RIZ PARFUME JASMINE	2 111	2 111	2 111	3.45
29	RIZ FARIDA KDM EXTRA FRAGRANCE	1 020	1 020	1 020	1.66
30	RIZ PARFUME FARIDA	1 000	1 000	1 000	1.63

NB : 1 USD égal à 611 F CFA

Tableau 15 : Prix au détail des marques de riz local dans les supermarchés

MARQUES LOCALES	PRIX MAXIMUM/KG en C CFA	PRIX MINIMUM/KG en F CFA	MOYENNE DES PRIX/KG en F CFA	MOYENNE DES PRIX/KG en USD
RIZ DELICE	720	720	720	1.17
RIZ FERMIER	770	600	685	1.12
BIO VILLAGE (simple et brisure)	820	560	690F	1.12
BIO VILLAGE (LONG GRAIN)	1 080	1 080	1 080	1.76
RIZ EGNO	1 080	1 080	1 080	1.76
BIO VILLAGE RIZ PARF.GRADE B	900	900	900	1.47
BIO VILLAGE RIZ PARF.GRADE A	940	940	940	1.53

NB : 1 USD égal à 611 F CFA

Tableau 16 : Prix moyen des marques de riz importé et local

MARQUES IMPORTEES	PRIX en F CFA	PRIX en USD	MARQUES LOCALES	PRIX en F CFA	PRIX en USD
PRIX MAXIMUM MOYEN	1 439	2.35	PRIX MAXIMUM MOYEN	901	1.47
PRIX MINIMUM MOYEN	1 390	2.27	PRIX MINIMUM MOYEN	840	1.37
PRIX MOYEN DE LA MOYENNE DES PRIX	1 414	2.31	PRIX MOYEN DE LA MOYENNE DES PRIX	871	1.42

NB : 1 USD égal à 611 F CFA

5.6.2. Compétitivité 2 : Quantité de variétés de semences à haut rendement

Cet indicateur permet d'estimer la quantité de semences de variétés à haut rendement répondant à la préférence des consommateurs, produites localement et/ou importées annuellement. Au Togo, selon la Direction des semences et plants (DSP), c'est la variété Jasmine 85 qui est considérée comme une variété à haut rendement, mais à vocation pluviale. Ayant déjà été testée par l'ITRA, elle a un rendement de 10t/ha. Cette variété est également résistante à la verse et aux nuisibles et tolérante à la sécheresse.

La quantité de semences à haut rendement pour l'année 2018 est de 0.

Selon le laboratoire de semences de Sotouboua, la première production de semences à haut rendement de la variété Jasmine 85 est prévue pour juin 2023.

NB : il n'y a pas une importation de variétés de semences à haut rendement de riz.

Le laboratoire des semences de Sotouboua est la seule institution à pouvoir donner les informations sur les quantités de semences produites au Togo avec certitude. Il faut noter que la Direction des semences et plants a une base de données des producteurs de semences et inspecte les exploitations semencières pour certification.

Les informations produites par la DSP sont fiables et de bonne qualité. En outre pour avoir ces informations, les consultants n'ont pas eu de difficultés.

5.7. Autonomisation

5.7.1. Autonomisation 1 : Accessibilité des petits producteurs aux services financiers

Il s'agit du ratio de petits producteurs membres de groupes / associations d'agriculteurs présélectionnés ayant régulièrement accès aux services financiers nécessaires (dans les zones de production de riz).

Les informations pour renseigner cet indicateur ont été collecté au niveau des coopératives de riz par les agents enquêteurs et au niveau des agents conseillers.

La méthode de collecte des données en détail sera expliquée dans le manuel de procédure.

NB : La collecte des informations a été faite grâce à un sondage léger au niveau des coopératives rencontrées.

Tableau 17 : Effectif des riziculteurs ayant accès aux services financiers

Région	Préfecture	Zone (canton)	Effectifs des riziculteurs dans la zone	Effectif de riziculteurs bénéficiant des services financiers	Type de services financiers
Maritime	Avé	Assahoun	78	45	Accès à un compte (IMF ou banque), services de crédits et d'épargnes, subvention reçues
	Bas-Mono	Agomé-Glozou	446	215	
	Lacs	Aklakou	15	0	
	Vo	Momé	62	22	
	Yoto	Tchékpo	62	10	
	Zio	Kovié	379	0	
		Djaglé	303	303	
TOTAL MARITIME			1345	595	
PLATEAUX-EST	Anié	Anié	750	32	
		Nyamassila	290	120	
	HAHO	Hahomégbé	571	197	

	Moyen Mono	Tado	98	40
		Akparé	450	300
TOTAL PLATEAUX-EST			2159	689
Plateaux Ouest	Agou	Gadza	3500	1243
	Kloto	Womé	100	23
	Kpele	Novivé 1	330	158
		Kpètè Béna	314	160
		AMOUOBLO	231	76
TOTAL PLATEAUX OUEST			4475	1660
		Mewèdè	234	52
Total Centrale			234	52
		Bohou	180	38
		Landa	150	83
		Kpenzindè	120	90
		KOULFIEKOU	300	280
		KIDJABOUN	300	122
Total Kara			1050	613
		Nadjoundi	972	480
		Nagbéni	1265	703
		Mango	1476	944
		Tchanaga	832	760
		Sadori	756	445
		Faré	1025	638
		Koumongou	1230	200
	KPENDJAL	Mandouri	2400	1250
		Koundjoaré	345	120
		Tambigou	150	75
		Borgou	480	367
		NANO	1200	1200
		TAMPIALIM	2000	2000
		Naki-ouest	300	50
		Tami	350	127
TOTAL Savanes			14781	9359
Total National			24044	12968

D'après les informations collectées au niveau des coopératives, il ressort que le taux d'accessibilité des petits producteurs aux services financiers est de 54%.

5.7.2. Autonomisation 2 : Accessibilité des petits producteurs à la formation technique et aux services de vulgarisation

Il s'agit du ratio de petits producteurs membres de groupes / associations d'agriculteurs présélectionnés et ayant régulièrement accès à la formation et aux services techniques nécessaires (dans les zones de production de riz)

Les informations pour renseigner cet indicateur ont été collectées au niveau des coopératives de riz par les agents enquêteurs et au niveau des agents conseillers.

Tableau 18 : Effectif des riziculteurs bénéficiant des services d'appui conseil et de vulgarisation

Région	Préfecture	Zone (canton)	Effectifs des riziculteurs dans la zone	Effectif de riziculteurs bénéficiant des services d'appui conseil et de vulgarisation	Type d'appui apporté *
Maritime	Avé	Assahoun	78	78	Sensibilisation, organisation, Appui conseil et vulgarisation agricole
	Bas-Mono	Agomé-Glozou	446	368	
	Lacs	Aklakou	15	15	
	Vo	Momé	62	62	
	Yoto	Tchékpo	62	62	
	Zio	Kovié	379	379	
		Djaglé	303	303	
TOTAL MARITIME			1345	1267	
PLATEAUX-EST	Anié	Anié	750	385	Sensibilisation des riziculteurs sur les bonnes pratiques de production du riz; Appui à l'organisation des riziculteurs en coopératives; Appui à l'élaboration de compte d'exploitation de production de riz; Formation des riziculteurs sur les itinéraires techniques de production du riz (SRI) ; Facilitation de la mise en relation des riziculteurs avec les fournisseurs d'intrants ; Facilitation de la mise en relation des riziculteurs avec les agrégateurs; Appui à la mise en place des groupes CEA-SRI ; Appui à la mise en place et conduite des PPS SRI ; Appui à l'évaluation agronomique et technique des CEA-SRI et PPS SRI
		Nyamassila	290	120	
	HAHO Moyen Mono	Hahomégbé	571	197	
		Tado	98	40	
		Akparé	450	178	
TOTAL PLATEAUX-EST			2159	920	
Plateaux Ouest	Agou	Gadza	3500	2800	Appui conseil et technique pour l'amélioration de la production ; organisation et structuration des producteurs de la filière riz
	Kloto	Womé	100	65	
	Kpele	Novivé 1	330	330	
		Kpètè Béna	314	113	
		AMOUBLO	231	76	Appui à l'installation et à la conduite d'une parcelle de riz , au système sri et à l'accès à l'engrais
TOTAL PLATEAUX OUEST			4475	3384	
		Mewèdè	234	52	
Total Centrale			234	52	
Total Kara		Bohou	180	54	
		Landa	150	83	
		Kpenzindè	120	35	
		KOULFIEKOU	300	70	
		KIDJABOUN	300	2	
Total Kara			1050	244	
		Nadjoundi	972	120	

		Nagbéni	1265	355	Sensibilisation, organisation, formation, appui-conseil et vulgarisations agricoles	
		Mango	1476	944		
		Tchanaga	832	460		
		Sadori	756	445		
		Faré	1025	384		
		Koumongou	1230	200		
	KPENDJAL		Mandouri	2400		1250
			Koundjoaré	345		215
			Tambigou	150		83
			Borgou	480		280
			NANO	1200		1200
			TAMPIALIM	2000		2000
			Naki-ouest	300		50
			Tami	350		127
	TOTAL Savanes			14781		8113
Total National			24044	13980		

D'après les informations collectées au niveau des coopératives, il ressort que le taux d'accessibilité des petits producteurs aux formations techniques et aux services de vulgarisation est de 58%.

CONCLUSION

Tableau 19 : Les valeurs de référence des 12 indicateurs de la CARD par rapport à la SNDR du Togo

Cod e	Indicateur	Sources des données	Méthode de collecte	Caractère officiel ou non des données collectées	Degré de facilité d'obtention de ces données	Régularité des mises à jour et actualisations	Fiabilité	Les données renseignent directement ou indirectement les 12 indicateurs (agrégation ou désagrégation)	Jugement du consultant sur la fiabilité des données	Valeur de l'indicateur 2018/2019	Valeur de l'indicateur 2019/2020	Valeur de l'indicateur 2020/2021	Valeur de l'indicateur 2021/2022	Valeur de l'indicateur 2022/2023
O1	Quantité de paddy produite (tonne)	DSID	Système permanent d'enquete (SPE)	Officiel	Très facile	Annuelle	Très fiable	Renseigne directement l'indicateur	Très fiable	145489	147053	159852	165541	
O2	Superficies globales récoltées (ha)	DSID	Système permanent d'enquete (SPE)	Officiel	Très facile	Annuelle	Très fiable	Renseigne directement l'indicateur	Très fiable	86805	89678	94895	98133	
O3	Rendement (t/ha)	PAR CALCUL	PAR CALCUL	Officiel	Très facile	Annuelle	Très fiable	Renseigne directement l'indicateur	Très fiable	1,68	1,64	1,68	1,69	
O4	Taux d'autosuffisance en riz (%)	DSID ET DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR	Système permanent d'enquete (SPE)	Officiel	Très facile	Annuelle	Très fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Très fiable	0,33	0,31	0,26	0,32	
R1	Superficie de riz irriguée (ha)	DAEMA/ICAT		Officiel	Pas facile	Pas systématique	Fiable	Renseigne directement l'indicateur	Fiable					4 813,96

R2	Quantité de variétés de semences résilientes (tonne)	DSP et ITRA	Statistiques de laboratoire	Officiel	Très facile	Annuelle	Très fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Très fiable	262	613,759	627,334	656,114	
I1	Niveau de capacité de transformation industriel (%)	CTGEA de l'ICAT et les coopératives de riziculteurs	Enquete de terrain et entretien	Non officiel	Difficile	A définir	Fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Fiable					57,62%
I2	Niveau de mécanisation de la production (unité)	CTGEA de l'ICAT et les coopératives de riziculteurs	Enquete de terrain et entretien	Non officiel	Difficile	A définir	Moins Fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Moins fiable (mouvement des engins: engins venant des pays limitrophes)					710
C1	Part du riz local dans le marché (%)	SUPERMARCHE ET GRANDES BOUTIQUES DANS LES 5 REGIONS ADMINISTRATIVES DU TOGO	Enquete de terrain et entretien	Non officiel	Très difficile	A définir	Pas fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Pas fiable					13,20%
C2	Quantité de semence à haut rendement (tonne)	DSP et ITRA	Collecte à partir des inspecteurs certificateurs des semences	Officiel	Facile	Annuelle	Annuelle	Renseigne indirectement l'indicateur	Fiable	0	0	0	0	0
							Mai-juin							
E1	Accessibilité des petits producteurs aux services financiers (%)	CTGEA de l'ICAT et les coopératives de riziculteurs	Enquete de terrain et entretien	Non officiel	Difficile	A définir	Moins Fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Moins fiable (Toutes les coopératives ne sont pas prises en compte)	n.d	n.d	n.d	n.d	54%.

E2	Accessibilité des petits producteurs à la formation technique et aux services de vulgarisation (%)	CTGEA de l'ICAT et les coopératives de riziculteurs	Enquete de terrain et entretien	Non officiel	Difficile	A définir	Moins Fiable	Renseigne indirectement l'indicateur	Moins fiable (Toutes les coopératives ne sont pas prises en compte)	n.d	n.d	n.d	n.d	58%.
-	Prix de détail des marques/varieties de riz local et importé représentatives	SUPERMARCHE ET GRANDES BOUTIQUES DANS LES 5 REGIONS ADMINISTRATIVES DU TOGO	Enquete de terrain et entretien	Non officiel	Facile	A définir	Fiable	Renseigne directement l'indicateur	Fiable	n.d	n.d	n.d	n.d	Prix détail variété riz local : 871 F CFA ou 1,42 USD Prix détail variété riz importé : 1414 F CFA ou 2,31 USD

NB : Le taux de change du dollar est de 611 F CFA pour 1 USD.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des CTEGEA par région	41
Annexe 2 : Liste des coopératives	41
Annexe 3 : Outils de collecte des donnée	42
Annexe 4 : Liste des unités de transformation par région	44
Annexe 5 : Liste des aménagements sommaires de type 1	45
Annexe 6 : Liste des aménagements sommaires de type 2	49
Annexe 7 : Modèle de questionnaire SPE.....	51

Annexe 1 : Liste des CTEGEA par région

NOTE :

L'annexe 1 a été supprimée par les Secrétariat de la CARD car elle contenait des informations personnelles. Si vous avez besoin de ces informations, veuillez contacter le point focal SNDR.

Annexe 1 : Liste des coopératives

LOCALITES	DENOMINATIONS	CONTACTS*
KOVIE	SCOOPS-Agrivitale	
	SCOOPS-Dzigbodi	
	SCOOPS-Elolo	
	SCOOPS-Force-PRUDENCE	
	SCOOPS-Force Divine	
	SCOOPS-Fraternite	
	SCOOPS-Gasohz	
	SCOOPS-Grace	
	SCOOPS-La Confiance	
	SCOOPS-La joie	
	SCOOPS-La patience	
	SCOOPS-La Vie	
	SCOOPS-Les Victorieux	
	SCOOPS-Main dans la main	
	SCOOPS-Mawunyo	
	SCOOPS-Mawupemo	
	SCOOPS-Mawutodzi	
SCOOPS-Union Fait La force		
MISSION-TOVE	SCOOPS-Clémence	
	SCOOPS-Denyigban	
	SCOOPS-Gamessou	
	SCOOPS-Mopkopko	
	SCOOPS-Nevame	
	SCOOPS-Persévérance	
	SCOOPS-Volontos	
ZIOWOUNOU	SCOOPS-Amenouveve	
	SCOOPS-Dzidodo	
	SCOOPS-Hamenou	
	SCOOPS-Kekeli	
	SCOOPS-Wisdom	
	SCOOPS-Xonam	
ASSOME	SCOOPS-Biova	
	SCOOPS-Kpedenou	
	SCOOPS-Tsomenenyo	
Biaga	DABENKOA	
Gbantole	YAYOANIE	
Gayargou	YEDOUTOTE	
Kpebonga	TINTAALIEB-LANKPAAD	
Kpebonga	TIBOAM	

NB : Les contacts des coopératives ont été retirés du tableau par le Secrétariat de la CARD car ils contenaient des informations personnelles. Si vous avez besoin de ces informations, veuillez contacter le point focal SNDR.

Annexe 2 : Outils de collecte des données

MODERNISATION DE LA TRANSFORMATION (Niveau de capacité de transformation industrielle **du riz**)

Liste des unités de transformation

Région	Préfecture	Canton	Nom de l'unité de transformation	Contact de la personne ressource	Capacité de transformation en tonne/heure	Quantité transformée par jour en période de récolte (T/Jour)

MODERNISATION DE LA TRANSFORMATION (Niveau de capacité de transformation industrielle **du riz**)

Capacité de transformation

Région	Préfecture	Décortiqueuses de moyenne et grande échelle (Equipement des ESOP et des sociétés avec un rendement de 2 tonnes/heure ou plus)		Décortiqueuses artisanales à petite échelle		Observations
		Nombre	Quantité totale décortiquée (T) en 2022	Nombre	Quantité totale décortiquée (T) en 2022	

Mécanisation de la production

Région	Préfecture	Nombre de machines pour le labour		Nombre de machines pour la récolte		Observations
		Tracteur*	Motoculteur	Moissonneuse	Moissonneuse-batteuse	

NB : il s'agit des machines qui sont dans la localité et des machines qui viennent de pays voisins

Accessibilité aux services d'appui conseil et de vulgarisation agricoles

Région	Préfecture	Zone (canton)	Effectifs des riziculteurs dans la zone	Effectif de riziculteurs bénéficiant des services d'appui conseil et de vulgarisation	Type d'appui apporté *	Observations

* Sensibilisation, organisation, formation, appui conseil et vulgarisation agricoles

Annexe 3 : Liste des unités de transformation par région

NOTE :

L'annexe 4 a été supprimée par le Secrétariat de la CARD car elle contenait des informations personnelles. Si vous avez besoin de ces informations, veuillez contacter le point focal SNDR.

Annexe 4 : Liste des aménagements sommaires de type 1

Région	Préfecture	Canton	Villages/localité	Nom du Site	Superficies en ha
MARITIME	Avé	ASSAHOUN	Assahoun	Agbatamé	26,68
		BADJA	Badja	Aka-Towuimé	16,58
		ASSAHOUN	Atti Elio	Fotomé 1	23
		ASSAHOUN	Assahoun	Fotomé 2	10,8
		ASSAHOUN	Atti Watinou	Fomé	3,24
	BAS -MONO	ATTITOGON	Attikplédjin	Djogbé	5,42
	ZIO	GAPE CENTRE	Dzaticpo	Tokpéta-Anazivéta	11,34
		GAPE CENTRE	Atchanvé	Katové	13,29
Total Maritime					110,35
PLATEAUX	Amou	AMOU OBLO	Tchao Copé	Soukoboé	13,28
		OUMA AMLAME	Agadji	Ewlibé	12
		AMOU OBLO	Tchao Copé	Soukoboé	13,28
		EVOU	Yao Copé	Oloubè	8
	Haho	ASRAMA	Sogbéhoé	Kladé	10,05
		NOTSE	Loukpé	Abotchita	13
		DJEMEGNI	Kponou/Takou Kome	Ahoégodo	6,79
		ATCHAVE	Totavé	Loluevoudo	13,66
		NOTSE	Agbota/Lamboni/Kopé	Salvador	10,19
		DJEMEGNI	Kponou/Takou Kome	Ahoégodo	6,79
	Wawa	KPATE BENA	Kpatè	Itafou	8,18
		TOMEGBE	Katchabo	Gadamawé	28
	Anié	ANIE	Yiboè Copé	Tchigri Copé	10,22
		ADOGBENOU	Afolé	Obo Yacoubou	7,36
		KAMINA	Assoumacopé	Bilinga	57,94
	Akébou	KAMINA	Kamina	Agbédji	8,88
		KAMINA	Wodagni	Kotokou	5
	Est-Mono	NYAMASSILA	Alemondji	Koffiwè	9,15
		KAMINA	Agbago	Agbankogo	7,01
		BADIN	Badin	Aronfoufou	4,77
		BADIN	Badin	Tsaro	10,25
		BADIN	Badin	Etékono	9,1
		BADIN	Fangodo	Assiédou (Assowolou)	12,72
		BADIN	Fangodo	Afoforo	13
		BADIN	Fangodo	Ado Ato	4,94
		BADIN	Oligo	Atakpa	4,13
		BADIN	Oligo	Kpokou	3,53
		BADIN	Ogou Allah	Glédjé 2	4,11
	KPELE	GOVIE	Govié Konda	Akpala	16
	Total Plateaux				
CENTRALE	Tchamba	AFFEM	Affem Boussou	TOULONKA	6,1
		AFFEM	Affem Kabyè Bloc	GNAOU	6,05
		AFFEM	Affem Kabyè Bloc	KOKORI	12,11
		KABOLI	Solimbria	ALIHILOUTE	12,23
		KABOLI		BASSELTOU	4,59

		ALIBI 1	Kitangoli	AMOUDOULOU	3,88
		ALIBI 1	Agbawiliga	HALOUNIWALOU	3,99
		BALANKA	Afélé	GOUSSAGATOU	5,56
		BALANKA	Afélé	AFELE	4,45
		BALANKA	Balanka	AYISSO	2,96
		BALANKA	Balanka	ATONTOMI	2,51
		BALANKA	Balanka	NAGANAMA	5,48
		KOUSSOUNTOU	Kéléto	N'FOUTOU 3	3,22
		KOUSSOUNTOU	Kéléto	N'FOTOU 1 et 2	20,39
		KOUSSOUNTOU	Koussountou	FOUROUM	6,06
		KOUSSOUNTOU	Koussountou	MENI	1,97
		KOUSSOUNTOU	Amoutou	AKPONKPO	11,6
		KRI-KRI	Torogodé	FOULE	5,23
		LARINI	Dagma	KOUTAH	3,28
	Sotouboua	SOTOUBOUA	Bouale	KPOGLI	7,3
		TCHEBEBE	Solimdé	Panapassafeou	5,37
		TITIGBE	Somdè	TCHAKADA	8,5
		TCHEBEBE	Tin lao	Kalaoufeou	6,08
		SOTOUBOUA	Bouale	HABIENOO	3,5
		SOTOUBOUA	Panlao	PANLAO	11,6
		SOTOUBOUA	Panlao	FIDEL FEOU	5,5
		SOTOUBOUA	Panlao	ALADABOU FEOU	11
		SOTOUBOUA	Panlao	PAKAYI	8,5
		TITIGBE	Adjadé	KOUDEROU FEOU	10,8
		TITIGBE	Teterou	TCHAOUKADI	10,7
		TITIGBE	Atara	PIYOYO FEOU	3,2
		KOUSSOUNTOU	Koussountou	OKORORO	17,61
		KAZABOUA	Kazaboua Zongo	BOUWESSODJO FEOU	6,56
		TITIGBE	Somdè	PITALINDOU FEOU	7,5
		TITIGBE	Tessena	AGBESSO FEOU	3,06
		TITIGBE	Teterou	KATARADA	3
		TITIGBE	Teterou	Laoudè feou/ Tassika	22
		TITIGBE	Atara	TCHAGOUM FEOU	10,63
		TITIGBE	Teterou	LAOUDE FEOU	5,78
		SOTOUBOUA	Filandi	Bodobonou1	10,02
		SOTOUBOUA	Filandi	Bodobonou2	27,8
	TCHEBEBE	Tin lao	Kparatao	21,91	
	Total Centrale				349,58
KARA	Bassar	BITCHABE		Yikal	1,97

		BITCHABE		Gnanja	3,43
		DIMORI		Koukali	0,99
		DIMORI		Kapéou	3,09
		BASSAR		Madjomé	5,11
		TCHEBOU	Tchebou	Kibohou	10,67
		MANGA	Namplagnando	Kouboua	18,35
		MANGA	N'Fargnamdo	LPoutal	18,64
		BASSAR		Djaré	4,3
	DANKPEN	KOUKA	Konol	Aforahilou	10,6
		KOUKA	Bougabou	Nagbidjabou	11,23
	Binah	KEMERIDA	Hilouda	Hilouda- Falandi	8,28
		PITIKITA		Kourouléa	6,3
		KETAO	Kadjanga	Touloumde	11,49
		PAGOUDA	Asséré	Sorade	17,32
		PAGOUDA	Kagnissi	Hilouda	11,62
		BOUFALE		Adjomdè	6,37
	Doufelgou	ALLOUM	Broukou	Boufa	13,65
		LEON	Léon Yaka	Faroh	8,95
		LEON	Léon Centre	Hidé	2,97
		KADJALLA	Agbassa	Bloc 2 (Yawaga Farou)	9,05
		KADJALLA	Agbassa	Fomama	11,26
		ALLOUM	Misséouta	Limré	20,51
		ALLOUM	Kadjiri	Massimtokoulan	2,2
		ALLOUM	Kadjiri	Lountchouka	2,4
		KADJALLA		Kpardembaforo	1,85
		LEON		Agoulou	7,34
		ALLOUM		Limou	20,7
		KADJALLA	Kadjalla centre	AMRA	25,07
		KADJALLA	Kadjalla centre	Atchikan-Agoumdè	11,18
		KADJALLA	Agbassa	Bloc 3	18,3
		ALLOUM	Piwiya	Pakouna	6,82
	Kozah	SARAKAWA		Gnakada	3,67
		LANDA		Sanda	3,84
		Total Kara			319,52
Savanes	Tône	LOTOUGOU	Poukpéra	Kpankpayendile	10,26
		NANERGOU	Tchandana	Tchapiégou	8
		NANERGOU	Nabloupiege	Dout- baog	6
		NAKI-OUEST	Palate	Palate baog	10
		NAKI-OUEST	Kankangbane	Kankangbane baog	10
		NAKI-OUEST	Tidonte	Djane	6
		NAKI -EST	Tamontchale	Tamontchale baog	34,5
		NAMOUNDJOAGA	Nambonga	Koula baog	12,5
		LOTOUGOU	Namoudougba	Kpangolgue	9,87
		TAMI	Bouanpague	Gnankpongue baog	14,46
		NAMARE	Tchimbangbong	Djatre baog	12,55
		NAKI-OUEST	Namongue	Sedougou	37,832
		WARKAMBOU	Bougoure	Gnosbong	5

		WARKAMBOU	Dapanabe	Mogbiak	6
		LOUANGA	Nabagou	Bountoate	12
		LOTOGOU	Bafoung	Toadjite	8
		LOTOUGOU	Djapiéni	Lambon baog	31,41
		NAKI-EST	Wakpelogou	Mamani	16,25
		LOUANGA	Onabigou	Onabigou	10
Cinkassé		TIMBOU	Soukoudoum	Didjoare	5,21
		TIMBOU	Sankargou	Kpamtchale	20,57
		SAM NABA	Kalagou	Mimiagna	4,79
Tandjoaré		BAGOU	Bagou	Pinkpayegue	3
		BOGOU	Sacle	Sacle baog	26,88
		BOGOU	Tingole	Leibgue	13,86
		NANO	Tolone	Tolone baog	12,69
		DOUKPERGOU	Doukpelou	Kpek-foak	6
Kpendjal		TAMBONGA	Balbiaga	Balbiaga boag	23,43
		TAMBONGA	Balbiaga	Balbiaga boag	23,43
		NAKI-EST	Djatigou	Djatigoubaog	15,4
		NAKI-EST	Biaga-Djembegou	Biaga-djembegou	14,44
		NAKI-EST	Nanyibe	Nanyibe baog	8,6
		NAKI-EST	Namoubaga	Namoubaga baog	18,83
		TAMBIGOU	Pansiéri	Soilbaog	11,16
		NAYEGA	Nakpatongou	Bembole	37,25
		NAMOUNDJOAGA	Natchoutchale	Natchoutchale boag 1&2	10
		NAMOUNDJOAGA	Pompondjoaga	Pompondjoaga	6,6
		POGNO	Botolonga	Botolonga boag	28
		TAMBONGA	Yamadjoaga	Gandetcha baog	10
		TAMBONGA	Tchaworgou	Tchaliera	8
		TAMBONGA	Nakpatoule	Talboume-baog	15
		TAMBONGA	Towdjog	Tchabong	15
		TAMBONGA	Nanissong	Nanissong	13
		NAMOUNDJOAGA	Namoudjoaga	Bondjoare	7
		KOUNDJOARE	Nanle	Nanlebagou I	8
		NAMOUNDJOAGA	Naloate	Nakorgou baog	16,97
		KOUNDJOARE	Tambima	Tambimbaog	13,76
		TAMBONGA	Kadégli	Kadégli baog	10
		NAMOUNDJOAGA	Tchibiongou	Ekoussong	8
		OGARO	Kpendjaga-bonloir	Itiga	10
	NAYEGA	Nayega	Natougou	6	
	KOUNDJOARE	Bambora	Nanabinga	5	
	Total Savanes				696,502
	Total National				1 807,28

Annexe 5 : Liste des aménagements sommaires de type 2

Région	Préfecture	Canton	Localités (Sites)	Total superficies aménagées en hectare	
Savanes	Tone	Louanga	Komongue	38,87	
		Nanergou	Nanerpergou-baog		
		Warkambou	Kpoukporgue	38,1	
			Passib-bong		
		Tami	Bouboupiene	47,01	
			Tami-centre baog		
			Doudjingue		
		Naki-Ouest	Dontougue-baog	17,6	
		Tandjoare	Bagou	Bouboumongue	56,93
			Nano	Biok1	
	Biog				
	Doukpergou		Kpialiteli	50,11	
	Sissiak	Badague			
	Kpendjal	Tamondjoare boag	Site de Tamondjoare boag	15,4	
		Badbogou	Site de Badbogou	32,8	
		Badbogou 1	Site de Badbogou 1	13,73	
		SiNandougou boag	Site de Nandougou boag	19,6	
		Gbanle boag	Site de Gbanle boag	21,2	
		Tindame Lare boag	Site de Tindame Lare boag	4,83	
		Paki dame Boag	Site de Paki dame Boag	10,47	
Atia waldia boag		Site de Atia waldia boag	9,24		
Tchantchan begue		Site de Tchantchan begue	20,2		
Gniampole boag		Site de Gniampole boag	30,4		
Titchoumondi 1		Site de Titchoumondi 1	22,2		
TOTAL SAVANES				198,81	
Kara	Dankpen	Litchelbou	Site de Litchelbou	14,3	

		Nakpibik	Site de Nakpibik	27,41
		Kitomongue	Site de Kitomongue	35,4
TOTAL KARA				77,11
CENTRALE	TCHAMBA	Koussontou	N'soubila	4,48
	SOTOUBOUA	Tchitchao	Ayilim	9,02
		Bokobana	Nicodèmféou	3,95
		Djoulamègou	Fimogou	29,46
			Kekeou	6,78
		Bodjondè (Lomou wai)	Yakao	2,62
		Bodjondè (Houdéyo)	Kégbelaféou	12,46
		Lama wéré kolidè	Adjigboféou	7,44
		Kaza (Tcharèbo wai)	Tcharèbowai	1,22
		Kaniamboua	Egbarèdè bas	9,67
		Dalanda (canton d'Adjengéré)	Koudjonou féou	17,46
Baga	Balibatoki féou	7,3		
TOTAL CENTRALE				664,96
MARITIME	Yoto	Essè Zogbédji	Apossao	11,37
	Haho	Kame	Adakpamé	2,74
	Haho	Kpové village	Kpakpahè	10,46
	Haho	Atchavé	Adata 2	4,87
	Haho	Mélia	Méliamé	4,9
	Haho	Epou Kopé	magnomé	10,01
	Haho	Périmètre	Kolomé	10,86
	Kpélé	Agbanon	Tokpli	14,41
	Ogou	Iko Aouka	Ko Mossi	8,09
	Amou	Ezimé	Latiko	10,75
	Amou	Adina	Offlibè sud	10,3
	Amou	Adam copé	Abatchang	17,8
	Wawa	Adomi Abra	Nanamina	7,66
Wawa	Kpètèbéna	Otadja 1	9,06	
TOTAL MARITIME				133,39

<p>MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE L'HYDRAULIQUE</p> <p>-----</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>-----</p> <p><i>DIRECTION DES STATISTIQUES AGRICOLES, DE L'INFORMATIQUE ET DE LA DOCUMENTATION</i></p>	<p>REPUBLIQUE TOGOLAISE</p> <p>-----</p> <p><i>Travail-Liberté-Patrie</i></p>
---	--

SYSTEME PERMANENT D'ENQUETE (SPE)

Evaluation de la production agricole

Campagne agricole/.....

Questionnaires

I - QUESTIONNAIRE EXPLOITATION

1 - Identification

IDENTIFIANT

(1.1) – Région

|__|

(1.2) – Préfecture

|__|__|

1.3. Commune

|__|__|

(1.3) – Canton

|__|__|

(1.4) – Zone de dénombrement

|__|__|

(1.5) – Nom & Prénoms de C.E

|__|

2 – Le Chef d'Exploitation (C.E)

3 – Type et responsable de l'exploitation

- Adresse du CE

(2.1) – Village

(2.2) – Hameau

(2.3) – Quartier

(2.4) – Ferme

(2.5) – Téléphone :

(2.6) – Age

|__|__|

(2.7) - Sexe

Masculin = 1

|__|

Féminin = 2

(2.8) Situation matrimoniale

|__|

Célibataire = 1

Marié = 2

Divorcé = 3

Veuf = 4

Séparé = 5

(3.1) – Type d'exploitation

|__|

- champ sans cheptel

1

- champ et cheptel

2

- Cheptel uniquement

3

(3.2) – Responsable de l'exploitation

|__|

-CM

1

- une autre personne du ménage

2

- une autre personne salariée

3

- une autre personne physique

4

(2.9) Niveau d'instruction (Aucun = 0 ; Primaire = 1 ;
Secondaire1= 2 ; Secondaire2 = 3 ;
Supérieur = 4 ; Alphabétisé (e) =5 |__|

(2.10) Coordonnées géographiques du domicile du CE :

(2.9.1) Latitude Nord : |__|_| , |__|_|_|_|_|_|

(2.9.2) Longitude Est : |__|_|_|_| , |__|_|_|_|_|_|

Observations

Nom de l'enquêteur :

Nom du contrôleur :

Contact :

Contact :

4 – Informations relatives au ménage

MASC FEM Enfant de moins de 5 ans Total

4.1 – Nombre total de personnes vivant sur l'exploitation : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

(Présentes et absentes moins de 6 mois)

4.2 – Liste des personnes exploitant au moins un champ ou élevant des animaux (en commençant par le C.E)

N° d'ordre	Nom et prénoms	*Lien de parenté avec le CM	Sexe Mas=1 Fem=2	Age	Pratique l'agriculture	Nbre de champs	Elève des animaux Oui=1 Non = 2	Avez-vous vacciné vos animaux cette année ? (1=oui ; 2=Non)	Est-ce qu'ils ont bénéficié des soins vétérinaires? (1=oui ; 2=Non)	Encadré pour la production		Appartenance à une OP (1=oui ;2=Non)	Appui PNIASA (1=oui ; 2=Non)
					Oui=1 Non = 2					Végétale Oui=1 Non = 2	Animale Oui=1 Non = 2		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
		__	__	__ __	__	__ __	__	__	__	__	__	__	__
		__	__	__ __	__	__ __	__	__	__	__	__	__	__
		__	__	__ __	__	__ __	__	__	__	__	__	__	__
		__	__	__ __	__	__ __	__	__	__	__	__	__	__
		__	__	__ __	__	__ __	__	__	__	__	__	__	__
		__	__	__ __	__	__ __	__	__	__	__	__	__	__
		__	__	__ __	__	__ __	__	__	__	__	__	__	__
		__	__	__ __	__	__ __	__	__	__	__	__	__	__
		__	__	__ __	__	__ __	__	__	__	__	__	__	__
		__	__	__ __	__	__ __	__	__	__	__	__	__	__

		_	_	_ _	_	_ _	_	_	_	_	_	_	_
		_	_	_ _	_	_ _	_	_	_	_	_	_	_
		_	_	_ _	_	_ _	_	_	_	_	_	_	_
		_	_	_ _	_	_ _	_	_	_	_	_	_	_
		_	_	_ _	_	_ _	_	_	_	_	_	_	_
		_	_	_ _	_	_ _	_	_	_	_	_	_	_

*Lien de parenté : 1 = CM 2 = Epoux (se) 3 = Fils/Fille 4 = Autre membre

MASC

FEM

4.3 – Nombre d’actifs agricoles de l’exploitation :

|_|_|

|_|_|

4.4 – Appréciation de l’exploitant sur la campagne

- Début de la saison : (1=Retard ; 2= Normal) |_|

- Pluviométrie : 1= Bonne ; 2= Moyenne ; 3 =Mauvaise |_|

4.5- Quelle est la superficie totale disponible de votre exploitation (ha) ? |_|_|_|_|,|_|_|_|

4.6- Quelle est la superficie totale que vous consacrez aux cultures vivrières (ha) ? |_|_|_|,|_|_|_|

4.7- Quelle est la superficie totale que vous consacrez aux cultures de rente (ha) ? |_|_|_|,|_|_|_|

II

- QUESTIONNAIRE PARCELLE

Région..... |__|; Préfecture.....|__|__|; Canton.....|__|__|; ZD.....|__|__|; Code du CE.....|__|

(2.1) Responsable de la parcelle :

N° d'Ord. |__|__|

Nom et Prénoms :

Identifiant de la parcelle : (2.2) n° de champ |__|__| (2.3) n° de la parcelle |__|__| (2.4) n° de saison (1 ou 2) |__| (2.5) Lieu dit :

(2.6) Coordonnées géographiques : (2.6.1) Latitude Nord |__|__|,|__|__|__|__|; (2.6.2) Longitude Est |__|__|__|,|__|__|__|__|

2.7- INFORMATIONS RELATIVES A LA PARCELLE

Culture		Type de combinaison	Date de semis (Décade, Mois Année)	Présentation de la culture	Etat de la culture	Attaque de parasites 1 = oui 2 = non	Type de semence utilisée 1=Certifiée 2=Non certifiée 4=Traditionnelle	Si certifiée, quantité de semence utilisée (Kg)	Coût unitaire de la semence utilisée Fcfa /Kg	Pour le manioc, date probable de récolte (Mois Année)
Nom	Code									
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
	__ __ 	__	__ __ __ __ __	__	__	__	__	__ __ __ , __ __ 	__ __ __ 	__ __ __ __
	__ __ 	__	__ __ __ __ __	__	__	__	__	__ __ __ , __ __ 	__ __ __ 	__ __ __ __
	__ __ 	__	__ __ __ __ __	__	__	__	__	__ __ __ , __ __ 	__ __ __ 	__ __ __ __
	__ __ 	__	__ __ __ __ __	__	__	__	__	__ __ __ , __ __ 	__ __ __ 	__ __ __ __
	__ __ 	__	__ __ __ __ __	__	__	__	__	__ __ __ , __ __ 	__ __ __ 	__ __ __ __
	__ __ 	__	__ __ __ __ __	__	__	__	__	__ __ __ , __ __ 	__ __ __ 	__ __ __ __
	__ __ 	__	__ __ __ __ __	__	__	__	__	__ __ __ , __ __ 	__ __ __ 	__ __ __ __

	_ 	_	_ _ _ _ _ _ _	_	_	_	_	_ _ _ _ _ _ _ 	_ _ _ _ _ 	_ _ _ _
	_ 	_	_ _ _ _ _ _ _	_	_	_	_	_ _ _ _ _ _ _ 	_ _ _ _ _ 	_ _ _ _
	_ 	_	_ _ _ _ _ _ _	_	_	_	_	_ _ _ _ _ _ _ 	_ _ _ _ _ 	_ _ _ _
	_ 	_	_ _ _ _ _ _ _	_	_	_	_	_ _ _ _ _ _ _ 	_ _ _ _ _ 	_ _ _ _

(3) **Type de combinaison** : 1 = monoculture ; 2 = culture principale ; 3 = culture secondaire

(5) **Présentation de la culture** : 1 = Dense et homogène ; 2 = Culture en pieds disséminés ; 3 = Culture par tâche ; 4 = Culture en bordure

(6) **Etat de la culture** : 1 = Bon ; 2 = Acceptable ; 3 = Mauvais

(2.8) La parcelle a-t-elle été détruite (inondation, sécheresse, animaux etc) ? (1 = Oui ; 2 = Non) |__| (2.9) Si oui, quelle proportion ? (1 = tout ; 2= 1/2 ; 3= 1/3 ; 4=1/4) |__|

(2.10) Type d'engrais : (0= Aucun ; 1 = Organique ; 2= Chimique ; 3= Organique et Chimique) |__| (2.11) Si chimique, préciser la quantité (kg) |__|_|_|_|_|_|

(2.12) Coût total (Fcfa) |__|_|_|_|_|_| (2.13) Utilisez-vous les produits phytosanitaires ? (1 = Oui ; 2 = Non) |__| (2.14) Si oui quelle quantité : (2.14.1) Solides (kg) |__|_|_|

(2.14.2) Liquides (litre) |__|_|_| (2.14.3) Coût total (Fcfa) |__|_|_|_|_|_|_|_| (2.15) Utilisez-vous les herbicides ? 1 = Oui ; 2 = Non) |__|

(2.15.1) Si oui quelle quantité : (2.15.2) Solides (kg) |__|_|_| (2.15.3) Coût total (Fcfa) |__|_|_|_|_|_|_|_|

1^{er} passage

2^{ème} passage

3^{ème} passage

4^{ème} passage

Date des passages :	_ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _
---------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Mesures

Superficie en hectare	Nombre de côtés	Nombre d'angles	Périmètre (m)
_ _ _ _ , _ _ _	_ _ _	_ _ _	_ _ _ _ , _ _ _

(2.15) OBSERVATIONS

III

- QUESTIONNAIRE DENSITE ET RENDEMENT

Région..... |__|; Préfecture.....|__|__| ; Canton.....|__|__|; ZD.....|__|__| ; Code du CE.....|__|

(3.1) Responsable de la parcelle :

N°
d'Ord. |__|__|

Nom et Prénoms :

Identifiant de la parcelle : (3.2) n° de champ |__|__| (3.3) n° de la parcelle |__|__| (3.4) n° de saison (1 ou 2) |__|

3.5- DENSITE DE PLANTATION

Superficie du carré (m²)	Culture		1 ^{er} carré								2 ^{ème} carré							
			Nombre de poquets				Nombre de pieds				Nombre de poquets				Nombre de pieds			
	Nom	Code	intérieur	litigieux	Moitié litigieux	Total	intérieur	litigieux	Moitié litigieux	Total	intérieur	litigieux	Moitié litigieux	Total	intérieur	litigieux	Moitié litigieux	Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)

(3.6) Périmètre |_|_|_|_|

(3.7) Demi-périmètre |_|_|_|_|

(3.8) Nombres aléatoires tirés **1^{er} carré**

 |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Nbres aléatoires tirés.....1^{er} 2^{ème}

2^{ème} carré

 |_|_|_|_| |_|_|_|_|

Nbres aléatoires tirés.....1^{er} 2^{ème}

Type de carré à poser par culture 3.5 (1) ; 3.9 (1)

1 m² : riz, fonio, oignon, légumes divers

4 m² : Arachide, voandzou, pomme de terre, gombo

25 m² : Maïs, sorgho, mil, manioc, igname, taro, patate douce, courge, sésame, haricot, soja, pois d'angole, piment, tomate

Comptage sur toute la parcelle : Parcelle trop petite ou dont la configuration ne permet pas de poser un carré régulier

3.9- RECOLTE/RENDEMENT

Superficie du carré (m²)	Culture		1 ^{er} carré			2 ^{ème} carré		
	nom	code	Nbre de pieds récoltés	Poids de la récolte en gramme	(1) Etat du produit	Nbre de pieds récoltés	Poids de la récolte en gramme	(1) Etat du produit
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
_ _ _		_ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_
_ _ _		_ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_
_ _ _		_ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_
_ _ _		_ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_
_ _ _		_ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_

(1) ETAT DES PRODUITS ET REPORT DES RESULTATS

Produits			Inscrire code (1) : état du produit	Etat du produit (au moment de la pesée sur le terrain)	Semence utilisée	Nombre de pieds récoltés	Poids de la récolte en gramme	Observations
Nom du produit	Code	Type de combinaison						
(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)
	_ _	_	_	_	_	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_
	_ _	_	_	_	_	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_
	_ _	_	_	_	_	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_
	_ _	_	_	_	_	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_
	_ _	_	_	_	_	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_
	_ _	_	_	_	_	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_
	_ _	_	_	_	_	_ _ _ _	_ _ _ _ , _ _	_

Produits	(1) Etat du produit à la récolte
Maïs	1 = épis frais avec spathes 2 = épis secs avec spathes
Sorgho, mil 3 et 6 mois	1 = épis frais avant battage 2 = épis secs avant battage
Riz	1 = paddy frais avec paille 2 = paddy sec avec paille
Igname	1 = tubercule simple 2 = semenceaux + tubercule
Manioc	1 = tubercule
Arachide, haricot, voandzou, soja, courge, sésame	1 = gousse fraîche 2 = gousse sèche

Observations : 1 = Rendement effectué

2 = Parcelle récoltée par l'exploitant avant passage

3 = Parcelle détruite par la sécheresse, l'inondation, etc.

IV - FICHE D'EVALUATION DE LA MAIN D'ŒUVRE PRODUCTION VEGETALE

Région..... |__|; Préfecture..... |__|__|; Canton..... |__|__|; ZD..... |__|__|; Code du CE..... |__|

(4.1) CE : N° d'Ord. |__|__| **Nom et Prénoms**

N° Champ	N° parcel- le	Saison (1 ; 2)	Type de main d'œuvre	Nombre de jours de travail par activité						Mode de rémunéra- tion <i>1=En espèce</i> <i>2=En nature</i> <i>3= Espèce et nature</i>	Coût de la journée de travail (Francs CFA)					
				Défri- chement	Labour	Semis	Entre- tien	Récolte	Trans- port		Défrichage- ment	Labour	Semis	Entretien	Récolte	Transport
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
_ _	_ _	_	Salariée	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
	_ _	_	Familiale	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_						
	_ _	_	Entraide	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_						
_ _	_ _	_	Salariée	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
	_ _	_	Familiale	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_						
	_ _	_	Entraide	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_						
_ _	_ _	_	Salariée	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _
	_ _	_	Familiale	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_						
	_ _	_	Entraide	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_						
_ _	_ _	_	Salariée	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_ _	_	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _	_ _ _ _

	□□	□	Familiale	□□	□□	□□	□□	□□	□□	□						
	□□	□	Entraide	□□	□□	□□	□□	□□	□□	□						

(18) Traitement post-récolte 1= *Oui* ; 2= *Non* □□

(18.1) Si oui, coût du traitement avec produits phytosanitaires en Francs CFA □□□□□□□□□□

V- FICHE PRODUCTION ANIMALE

Fiche Individuelle de la production animale

Région..... |__| ; Préfecture....|__|__| ; Canton.....|__|__| ; ZD....|__|__| ; Code du CE.....|__|

1 – N° de passage : |__| Date de passage : |__|__|/|__|__|/|__|__|

2– N° d'Ord. |__|__| Nom et prénoms de l'éleveur :.....

ESPECES	Total animaux présents			Animaux prélevés			Mortalité et perte	Total 5+6+7+8	Nombre d'animaux vaccinés
	Race améliorée	Locale	Total	Abattus consommés	Vendus	Donnés			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Bovins									
Mâles									
Bœufs de trait									
< 1 an									
1 < 2 ans									
≥ 2 ans									
Femelles									
< 1 an									
1 < 2 ans									
≥ 2 ans									
Ovins									
Mâle									
< 6 mois									
6 mois < 1an									
≥ 1 an									
Femelle									
< 6 mois									
6 mois < 1an									

ESPECES	Total animaux présents			Animaux prélevés			Mortalité et perte	Total 5+6+7+8	Nombre d'animaux vaccinés
	Race améliorée	Locale	Total	Abattus consommés	Vendus	Donnés			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
≥ 1 an									
Caprins									
Mâle									
< 6 mois									
6 mois < 1an									
≥ 1 an									
Femelle									
< 6 mois									
6 mois < 1an									
≥ 1 an									
Porcins									
Truies mères									
Verrat									
Porcelet									
Volailles de 2 mois et plus									
Poules									
Coqs									
Pintades									
Canards									
Dindons & dindes									
Pigeons									
Oies									
Cailles									

VI- Sécurité alimentaire et nutritionnelle

6.1 - COLLECTE DE DONNEES POUR score de consommation alimentaire (SCA) ET score de diversité alimentaire (HDDS/SDAM)

Veillez indiquer la composition des repas consommés dans votre ménage hier et au cours des 7 derniers jours précédents l'enquête (aliments et boissons) ? Si la composition des repas consommés hier et/ou au cours de certains jours précédant l'enquête est inhabituelle en comparaison avec les autres jours de la semaine, ne pas tenir compte de ces jours (repas 'spécial', fête, cérémonie, évènement particulier, ou à l'inverse absence inhabituelle de repas...).

CONSOMMATION ALIMENTAIRE			
Combien de jours durant les 7 derniers jours les membres de votre ménage ont-ils consommé les produits alimentaires suivants et comment ces aliments ont-ils été acquis ?			
Q6.1.1 Produits alimentaires	Q6.1.2 Est-ce que vous avez consommé hier un de ces produits alimentaires? (2=Non 1=Oui)	Q6.1.3 Nombre de JOURS de consommation durant les 7 derniers jours ? (0 à 7) « Si 0 jours, passer à la ligne suivante »	Q6.1.4 Sources principales des aliments consommés (Voir les codes ci-dessous)
1. Céréales : Sorgho, Mil, Maïs, Blé, Riz, Pâtes alimentaires, pâtes de maïs/mil/sorgho, fonio, pain, biscuits, galette,...	__	__	__ __
2. Racines, tubercules : Pomme de terre, Gari, Igname, Manioc, Autres tubercules etc.	__	__	__ __
3. Légumineuse/noix : Niébé, Arachides, lentilles, et/ou autre noix etc.	__	__	__ __
4 Légumes de couleur orange (Légumes riches en Vitamine A) : Carotte, Poivron rouge,...	__	__	__ __
5. Légumes à feuilles vertes : Baobab, corette, épinard, Moringa, d'autres feuilles vert foncé , etc.	__	__	__ __
6. Autres légumes : Oignon, Tomates, Concombre, Radis, Haricot vert, Petit pois	__	__	__ __
7. Fruit de couleur orange (Fruits riches en Vitamine A) : Mangue, Papaye, Orange...	__	__	__ __
8. Autres Fruits : Ananas, Pomme, Citron, Mandarine	__	__	__ __
9. Viande : chèvre, bœuf, poulet, chameaux	__	__	__ __

10. Foie, rognon, cœur et/ou autres abats rouges	__	__	__ __
11. Poisson thon en boîte et autre fruits de mer,	__	__	__ __
12. Œufs	__	__	__ __
13. Lait et Autres produits laitiers : Lait frais/ caillé, yaourt, fromage, autre produits laitiers <u>SAUF</u> margarine / beurre ou de petites quantités de lait pour le thé / café (Lait <u>en poudre</u> : seulement si des verres de lait en poudre sont consommés)	__	__	__ __
14. Huile/gras/beurre : huile de cuisson, beurre, margarine, autres gras/huile	__	__	__ __
15. Sucre ou produits sucré : miel, confiture, bonbons, biscuits, pâtisseries, gâteaux et autre produits sucré	__	__	__ __
16. Epices/Condiments : thé, café/cacao, sel, ail, soumbala, digua digué, épices, levure/poudre à pâte, tomate/sauce piquante, autres condiments y compris petite quantité de lait pour le thé/café	__	__	__ __
CODE des sources :			
01 Propre production pluviale	07 Dons		
02 Propres productions Contre saison	08 Emprunt, (crédit de la boutique)		
03 Propres productions animales	09 Chasse/cueillette/pêche		
04 Achats	10 Travail contre nourriture dans le cadre de la main d'œuvre ordinaire		
05 Assistance alimentaire (transferts monétaires ou des bons d'achats)	11 Autre (à préciser)		
06 Nourriture contre travail dans le cadre du projet/ONG			

6.2- COLLECTE DE DONNEES de stratégies

IV. STRATEGIES			
Au cours des 7 derniers jours, pendant combien de jours un membre de votre ménage a-t-il eu une des actions suivantes pour faire face à un manque de nourriture ou un manque d'argent pour acheter de la nourriture ?		Fréquence : nombre de jours durant les 7 derniers jours (utiliser les valeurs de 0 à 7)	
Q4.1	Consommer des aliments moins préférés et moins chers	__	0 = Non, 1 = 1 jour, 2 = 2 jours, 3 = 3 jours ; 4 = 4 jours ; 5 = 5 jours, 6 = 6 jours, 7 = 7 jours
Q4.2	Emprunter de la nourriture ou recourir à l'aide des parents, des voisins ou des amis	__	
Q4.3	Diminuer la quantité consommée pendant les repas	__	
Q4.4	Réduire la consommation des adultes pour permettre aux plus jeunes de manger davantage	__	
Q4.5	Diminuer le nombre de repas par jour	__	
AU COURS DES 30 DERNIERS JOURS		1=Oui 2=Non	Si Non, merci de clarifier : 1= cela n'était pas nécessaire, 2= j'ai déjà vendu ces avoirs ou mené cette activité lors des 12 derniers mois et je ne peux pas continuer à le faire, 3 = non applicable
Q4.6	Envoyer un ou plusieurs membres du ménage en migration ?	__	__
Q4.7	Départ en migration de tout le ménage pour des raisons d'insécurité alimentaire ?	__	__
Q4.8	Vente inhabituelle d'animaux	__	__
Q4.9	Vente des animaux reproducteurs pour des besoins alimentaires ?	__	__
Q4.10	Vente des actifs domestiques (radio, meubles, réfrigérateur, télévision, bijoux, habits etc.) pour des besoins alimentaires?	__	__
Q4.11	Vente des biens productifs (bœufs de trait, charrue, charrette, machine à coudre, brouette, vélo, etc.) pour des raisons d'insécurité alimentaire?	__	__

Q4.12	Vente des terres pour des raisons d'insécurité alimentaire ?	__	__
Q4.13	Retirer les enfants de l'école pour des raisons alimentaires ?	__	__
Q4.14	Réduire les dépenses liées à la santé et/ou à l'éducation, pour acheter des vivres	__	__
Q4.15	Emprunter de l'argent/ nourriture à un commerçant usurier reconnu du village	__	__
Q4.16	Contraint de dépenser son épargne pour des raisons d'insécurité alimentaire ?	__	__
Q4.17	Réduire les dépenses prévues pour les intrants agricoles (semences, engrais), zootechniques pour acheter des vivres	__	__
Q4.18	Récolte précoce pour consommer	__	__
Q4.19	Vente récolte sur pied	__	__
Q4.20	Hypothèque des terres	__	__

6.3- NIVEAU D'INSECURITE ALIMENTAIRE DE L'EXPLOITATION (HHS)

<p>Pour chacune des questions suivantes considérez ce qui s'est passé dans les 30 jours passés. SVP répondez si ça ne s'est jamais passé durant les 30 derniers jours. Ça s'est passé rarement : 1 à 2 fois seulement durant les 30 derniers jours. Ça s'est passé parfois : de temps à autres durant les 30 derniers jours (3 à 10 fois). Ça s'est passé souvent : presque tous les jours durant les 30 derniers jours (11 à 30 fois): rarement =faible inquiétude, parfois = inquiétude notable, et souvent = très forte inquiétude qui a duré.</p>			
N°	Questions	Réponses possibles <i>Oui=1</i> <i>Non=2</i>	Si oui, quelle est la fréquence 0=Jamais 1=Rarement () 2=Parfois () 3=Souvent
1	Ces 30 derniers jours, avez-vous été inquiets par le fait que votre ménage puisse manquer de nourriture?	__	__
2	Ces 30 derniers jours, est-ce que par manque de moyens, vous ou tout membre de votre ménage n'avez pas pu manger certains aliments que vous préférez consommer d'habitude ?	__	__
3	Ces 30 derniers jours, est-ce que par manque de moyens, vous ou tout membre de votre ménage avez été contraints de manger tous les jours la même chose ?	__	__
4	Ces 30 derniers jours, est-ce que par manque de moyens, vous ou tout membre de votre ménage avez été contraints de manger des aliments que vous préférez ne pas manger d'habitude ?	__	__
5	Ces 30 derniers jours, est-ce que par manque de moyens, vous ou tout membre de votre ménage, avez été contraints de diminuer la quantité de nourriture consommée au cours d'un repas ?	__	__
6	Ces 30 derniers jours, est-ce que par manque de moyens, vous ou tout membre de votre ménage avez réduit le nombre de repas habituellement consommés par jour ?	__	__
7	Ces 30 derniers jours, est-ce que par manque de nourriture, vous ou tout membre de votre ménage êtes allés vous coucher le soir sans manger ?	__	__

8	Ces 30 derniers jours, est-il arrivé qu'il n'y ait rien à manger du tout dans votre maison parce qu'il n'y avait pas les moyens ?	__	__
9	Ces 30 derniers jours, est-ce que par manque de moyens, vous ou tout membre de votre ménage avez passé toute une journée sans manger?	__	__

VI : DONNEES ANTHROPOMETRIQUES

ID	Prénoms de l'enfant	Sexe Masculin=1 Féminin=2	Date de naissance : <i>jour/mois/année</i>	Age en mois : (0 – 59 <i>mois</i>)	Périmètre branchial (mm)	Types de morbidité principales au cours des 15 derniers jours				Présence d'Œdème (0=Oui, 1=Non,)
						Aucune = 0	Pneumonie = 1	Diarrhée = 2	Paludisme = 3	
		_	_/_/_/	□ □	□ □ □	□				
		_	_/_/_/	□ □	□ □ □	□				
		_	_/_/_/	□ □	□ □ □	□				
		_	_/_/_/	□ □	□ □ □	□				
		_	_/_/_/	□ □	□ □ □	□				
		_	_/_/_/	□ □	□ □ □	□				
		_	_/_/_/	□ □	□ □ □	□				

